

**Rapport sur l'évaluation  
intérimaire de l'Initiative de  
recherche sur les substances toxiques**

**Présenté par  
Madhu Joshi and Associates  
mars 2001**

**Rapport sur l'évaluation intérimaire de  
l'Initiative de recherche sur les substances toxiques**

## **Table des matières**

SOMMAIRE EXÉCUTIF .....	1
RECOMMANDATIONS .....	10
INTRODUCTION .....	13
Contexte .....	13
L'INITIATIVE DE RECHERCHE SUR LES SUBSTANCES TOXIQUES .....	14
Les objectifs de l'IRST .....	14
Structure organisationnelle de l'IRST .....	15
Comité des gestionnaires scientifiques .....	15
Comités d'évaluation technique (CÉT) .....	16
Le Secrétariat de l'IRST .....	17
Ressources de l'IRST .....	18
Responsabilisation .....	19
Réalizations à ce jour .....	19
QUESTIONS ET MÉTHODES D'ÉVALUATION ET COLLECTE DES DONNÉES .....	19
Questions d'évaluation .....	19
Méthodes d'évaluation et collecte des données .....	20
RÉSULTATS ET CONCLUSIONS .....	22
ANNEXE : Méthodes d'évaluation et collecte des données .....	45

---

## **Rapport<sup>1</sup> sur l'évaluation intérimaire de l'Initiative de recherche sur les substances toxiques**

### **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

#### *Contexte*

En 1998, le gouvernement fédéral a lancé l'Initiative de recherche sur les substances toxiques (IRST) afin d'axer la recherche sur les substances toxiques et leur incidence sur l'environnement et la santé humaine. L'Initiative finance des projets de recherche afin de parfaire la base de connaissances nécessaires pour améliorer les politiques, les règlements et les programmes visant à définir et à réduire l'incidence des substances toxiques sur les écosystèmes et la santé humaine au Canada. L'IRST dispose d'un budget total de 40 millions de dollars réparti sur quatre ans. L'IRST se terminera à la fin de l'année financière 2001-2002 à moins que le gouvernement ne décide de la renouveler.

Le ministre de la Santé et le ministre de l'Environnement partagent la responsabilité de surveiller la mise en œuvre de l'IRST. La responsabilité de la gestion et de l'administration de l'IRST a été confiée à Santé Canada.

À l'automne 2000, Santé Canada a demandé la présente évaluation intérimaire pour examiner l'efficacité et l'efficience des processus de l'IRST. Les résultats qui en découlent serviront à faire des recommandations sur l'avenir de l'IRST et contribueront au processus décisionnel relativement au renouvellement de l'IRST. L'évaluation se concentrait principalement sur les processus de l'IRST et non sur son efficacité à atteindre les objectifs prévus.

#### *L'IRST*

L'IRST vise surtout à « parfaire la base de connaissances nécessaires à définir et à réduire l'incidence des substances toxiques sur les écosystèmes et la santé humaine au Canada ». Ces connaissances sont nécessaires pour évaluer les risques, élaborer des stratégies de gestion de risques, en évaluer les options et fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des renseignements justes sur lesquels ils pourront fonder leurs propres décisions. D'autres objectifs comprennent : a) la contribution scientifique aux politiques et aux priorités nationales liées aux substances toxiques, b) l'infrastructure canadienne spécialisée dans la recherche des substances toxiques, c) la capacité des ministères fédéraux et des agences de gérer les substances toxiques, d) la coopération entre les chercheurs consacrés à la recherche des substances toxiques et e) l'apport

---

<sup>1</sup>

L'évaluation intérimaire a été réalisée par Madhu Joshi and Associates pour le compte de Santé Canada en vertu du contrat numéro 2000-H4129-077.

---

du Canada aux programmes internationaux sur les substances toxiques.

Afin d'atteindre ses objectifs, l'IRST stimule la collaboration entre des chercheurs des secteurs public et privé et finance des projets de recherche dans les cinq domaines prioritaires suivants :

- 1) les polluants organiques persistants (POP);
- 2) les métaux dans l'environnement (MEDE);
- 3) les produits chimiques perturbateurs du système endocrinien (PPSE);
- 4) la qualité de l'air en milieu urbain (air urbain);
- 5) les questions relatives aux effets cumulatifs et les questions concernant plusieurs domaines de la recherche (CUM).

L'organisation de l'IRST comprend : a) le Comité des gestionnaires scientifiques (CGS); b) cinq Comités d'évaluation technique (CÉT), un pour chaque domaine prioritaire; c) le Secrétariat logé au sein de la Direction de l'hygiène du milieu de Santé Canada.

Le CGS, dont les membres sont nommés par les ministres de la Santé et de l'Environnement, est coprésidé par des scientifiques supérieurs de Santé Canada et d'Environnement Canada. Son rôle consiste à prendre des décisions concernant le financement et à fournir une orientation stratégique à l'Initiative. Le CGS nomme aussi les membres des CÉT.

Le rôle des CÉT consiste à analyser les propositions de recherche et à recommander les projets qui répondent aux critères d'admissibilité précisés et qui traitent des priorités de recherche de l'IRST. Il doit aussi examiner les rapports d'étape, le rapport d'activités et le rapport final que soumettent les chercheurs.

Le Secrétariat fournit au CGS, aux CÉT et aux ministres responsables un soutien administratif et un appui aux programmes.

Du budget de 40 millions de dollars dont dispose l'IRST, plus de 17,5 millions de dollars sont alloués à la recherche dans les ministères fédéraux, un montant semblable est alloué aux projets de recherche dans des établissements de recherche non fédéraux et environ 4,8 millions de dollars sont réservés à l'administration de l'Initiative. L'IRST a tenu deux appels de propositions de recherche, le premier en 1999 et le deuxième en 2000. Des 340 propositions reçues, un total de 101 projets de recherche ont été financés.

### ***Méthodes d'évaluation et collecte des données***

L'évaluation intérimaire devait répondre à 10 questions et devait également examiner la cohérence des processus décisionnels utilisés par les CÉT.

Les méthodes d'évaluation comprenaient : l'examen des documents du programme, des sites

Web sur Internet et des dossiers d'application de l'IRST; des études de cas; des groupes de discussion avec une technique de groupe nominal; des sondages par la poste et des entrevues. Les renseignements ont été obtenus au moyen d'entrevues, de sondages et de trois groupes de discussion à partir d'échantillons pris parmi les membres du CGS et des CÉT, les principaux chercheurs de projets financés, les demandeurs dont le projet n'a pas été retenu, les collaborateurs associés, les autorités contractuelles des agences de recherche, les représentants de l'Association canadienne des gestionnaires de la recherche (CARA), de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) et des agents financiers de deux ministères du gouvernement fédéral. Au total, des 206 personnes contactées pour l'évaluation, 146 y ont participé. De plus, huit représentants de cinq agences de financement de la recherche ont été contactés pour participer à cette évaluation.

Des méthodes qualitatives et des méthodes de statistique descriptive ont été utilisées aux fins de l'analyse.

### ***Résultats et conclusions***

Les résultats énumérés ci-après sont fondés sur les données recueillies jusqu'à la fin de février 2001 et ne reflètent pas les décisions continues prises depuis.

Presque tous les répondants ont appuyé l'IRST. Ils étaient d'avis que l'Initiative a comblé un vide dans le domaine de la recherche sur les substances toxiques, dont l'importance pour l'amélioration de l'environnement et de la santé humaine ne cesse d'augmenter. De plus, les répondants croyaient que l'Initiative a réussi à réunir les chercheurs dans les établissements du gouvernement fédéral, les universités et les autres organisations pour collaborer à la réalisation de projets de recherche sur les substances toxiques. Ils croyaient aussi que l'IRST devrait être prolongée au-delà de l'année 2002 et devenir un programme permanent. Toutefois, ils ont identifié plusieurs aspects de l'IRST qui nécessitent un examen et des mesures plus approfondis.

#### *Les processus d'appel de propositions de recherche*

L'IRST a adopté plusieurs moyens pour renseigner les chercheurs éventuels dans le domaine des substances toxiques sur ce qu'est l'Initiative et les inviter à soumettre des propositions. Ces moyens comprenaient des envois postaux aux chercheurs et aux bureaux de recherche dans les universités, le site Web de l'IRST, des communiqués et des lettres à d'autres ministères fédéraux. Le nombre de soumissions a dépassé l'offre et la concentration ainsi que la qualité des propositions reçues correspondent aux objectifs et aux priorités du programme.

Au-delà de 275 chercheurs (chercheurs principaux) ont présenté 340 propositions en réponse à l'appel de propositions de recherche. Dans tous les domaines prioritaires, plus de propositions ont été reçues qu'il n'était possible de financer. De plus, au-delà de 225 collaborateurs associés ont participé aux projets financés. Ainsi, le nombre total de chercheurs rejoints dépasse les 500.

---

Étant donné le bassin restreint de chercheurs canadiens dans le domaine de la recherche sur les substances toxiques, l'IRST a nettement réussi à inciter les chercheurs à répondre à ses appels de propositions de recherche.

Environ 42 p. 100 des demandeurs provenaient des ministères fédéraux, 51 p. 100 des universités et 7 p. 100 de d'autres agences. Soixante-huit pour cent des demandeurs provenaient de l'Ontario et du Québec, 10 p. 100 des provinces de l'Atlantique et 22 p. 100 des provinces de l'Ouest. Comme le financement était offert aux scientifiques dans les ministères du gouvernement fédéral, dont plusieurs sont situés en Ontario et au Québec, la répartition des demandeurs n'est pas déraisonnable. Ces pourcentages sont comparables à la répartition des subventions du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CNRSG).

*Clarté des lignes directrices fournies aux demandeurs éventuels :*

Les lignes directrices à l'intention des demandeurs ont été adaptées à partir de celles utilisées par d'autres agences de financement de la recherche puis modifiées et améliorées pour les besoins précis de l'IRST. Le CGS a revu et modifié les lignes directrices préliminaires. Les chercheurs et les présidents des CÉT ont fourni des commentaires au CGS sur les lignes directrices initiales à la suite du concours de 1999.

Les chercheurs ont fait de nombreux commentaires sur les lignes directrices. Dans l'ensemble, la majorité des chercheurs principaux (CP) qui les ont évaluées ont estimé qu'elles étaient « assez claires » ou « très claires ». Il n'y avait aucune différence marquée entre l'évaluation des demandes approuvées et celle des demandes rejetées ou entre l'évaluation des CP du gouvernement et celle des CP non gouvernementaux. Toutefois, 21 p. 100 des CP ont jugé les lignes directrices de l'IRST moins acceptables que celles des autres programmes qu'ils avaient eu l'occasion d'utiliser et 18 p. 100 ont estimé qu'elles étaient moins complètes que celles des autres programmes. Les CP ont identifié certains aspects des lignes directrices qui, selon eux, manquaient de clarté et devaient être modifiés. Ces aspects comprennent les lignes directrices applicables à l'établissement du budget et à l'information financière, à la définition des contributions en nature et à d'autres formes d'appui, aux collaborateurs associés, etc.

Les groupes de discussion ont jugé que les lignes directrices étaient claires, explicites et justes en matière d'admissibilité. Cependant, ils étaient d'avis que ces lignes directrices devraient énoncer clairement le fait que la recherche doit viser les priorités du gouvernement.

*Efficacité et efficacité des mécanismes de l'IRST dans le traitement des demandes :*

Malgré les variations dans le nombre de demandes reçues par chacun des CÉT et les différentes approches utilisées, les procédés selon lesquels l'IRST examine les demandes fonctionnent bien.

Le temps écoulé entre la date d'échéance des demandes et la revue des recommandations des CÉT par le CSG est d'environ trois mois, et se compare favorablement aux autres programmes de financement de recherche examinés. Le processus de préparation des accords de contribution pour les projets approuvés avec financement réduit exige cependant une période supplémentaire assez longue. Bien qu'en général le traitement des demandes ait été plus rapide lors du deuxième appel, il y a eu peu de différence entre l'appel de 1999 et celui de 2000, quant à la plus longue période de temps à compter de l'avis d'acceptation des coprésidents du CGS de l'IRST jusqu'à la signature d'un accord de contribution.

L'évaluation a démontré des différences dans l'interprétation et dans l'application des critères non seulement entre les comités mais aussi au sein d'un même comité. Les CÉT n'ont pas appliqué les lignes directrices et les pondérations de façon constante lors du premier appel de propositions. Bien qu'il y ait eu des améliorations marquées lors du deuxième appel, une certaine incohérence existe encore dans l'application des lignes directrices.

Plus de 50 p. 100 des CP et 30 p. 100 des collaborateurs associés étaient d'avis que les processus de l'IRST sont moins transparents que ceux des autres programmes de financement de la recherche. Lorsqu'il s'agit de comparer l'équité des processus de l'IRST avec ceux des autres programmes, plus de 60 p. 100 des CP dont les projets ont été rejetés et 40 p. 100 des CP dont les projets ont été approuvés ont jugé l'IRST moins satisfaisante que les autres programmes.

Lors des entrevues avec les membres des CÉT et à l'examen des dossiers, les groupes de discussion ont noté le besoin de renforcer certains CÉT.

#### *Bases de données et mécanismes pour le suivi des demandes et des projets financés :*

Le Secrétariat de l'IRST comprend plusieurs bases de données et fichiers informatisés affichant des renseignements détaillés sur les demandeurs, les demandes, les accords de contribution et les transactions financières, lesquels sont utilisés pour gérer l'Initiative, faire le suivi des projets et préparer des rapports périodiques et des sommaires. Des bases de données complètes sont nécessaires pour assurer le suivi des demandes et des projets financés à partir du début jusqu'à l'étape finale. Des fichiers informatisés désignés qui comprennent les renseignements officiels de l'IRST sont aussi nécessaires.

L'évaluation a noté que le Secrétariat est à élaborer une nouvelle base de données qui n'est cependant pas encore opérationnelle.

#### *Les processus de l'IRST relatifs à la communication des résultats de la recherche aux décideurs et aux responsables de l'élaboration de programmes destinés aux secteurs public et privé :*

La communication efficace avec les utilisateurs de la recherche a été identifiée comme étant un énorme défi, car la plupart des chercheurs sont spécialisés en recherche plutôt qu'en communication et plusieurs utilisateurs éventuels de la recherche n'ont pas suffisamment de

formation scientifique ou ne sont pas au courant de la recherche qui leur serait pertinente.

Les accords de contribution de l'IRST comprennent une clause précisant que : « Le bénéficiaire fera de son mieux pour faire connaître publiquement les résultats de la recherche effectuée en vertu du présent accord dans un délai de un (1) an à compter de l'expiration de cet accord ».

Tous les chercheurs principaux ayant participé à l'évaluation ont affirmé qu'ils prévoyaient présenter les résultats de leur recherche au moyen d'articles de journaux et d'exposés lors de conférences. De plus, 50 p. 100 d'entre eux ont mentionné qu'ils feraient usage des médias et 25 p. 100 d'Internet pour présenter leurs résultats. Toutefois, plusieurs répondants ont souligné la nécessité de porter une plus grande attention aux résultats de la recherche afin qu'ils soient à la fois utilisables et utilisés. Des suggestions visant à promouvoir le dialogue entre les chercheurs, les décideurs et d'autres utilisateurs allaient de l'organisation fréquente d'échanges restreints entre les scientifiques et les utilisateurs à l'affectation de ressources aux projets pour y inclure l'expertise en traduction et en interprétation des résultats de façon à les rendre accessibles aux non-initiés.

L'IRST a affecté 245 000 dollars aux communications pour l'année financière 2001-2002. Une partie de ces fonds est prévue pour un symposium/conférence où les résultats et les découvertes issus des projets de recherche financés par l'IRST seront présentés et discutés. Plusieurs projets ne seront peut-être pas terminés au moment du symposium/conférence. Cependant, on prévoit qu'un grand nombre de projets puissent y présenter leurs résultats préliminaires ou même finals.

La diffusion des résultats de la recherche des chercheurs aux utilisateurs est faible et devra être renforcée.

*Mécanismes pour la communication, la commercialisation et l'information publique :*

L'IRST a élaboré un plan de communications qui comprend une analyse situationnelle des forces, des faiblesses et des possibilités. Ce plan définit trois marchés cibles et identifie les objectifs, les stratégies et les tactiques pour chacun d'eux. C'est un plan ambitieux qui semble exiger plus de ressources que ne le prévoit actuellement le budget de l'IRST.

L'IRST compte beaucoup sur Internet pour renseigner les chercheurs et le public. Le site Web de l'IRST a enregistré 41 000 visites entre mars 1999 et mars 2000 qui ont déclenché l'enregistrement de plus de 200 réponses. Une grande partie des courriels reçus du site Web étaient des requêtes provenant de Canadiens et de Canadiennes au sujet des substances toxiques en général.

Un sondage important sur l'opinion et la sensibilisation du public en matière de substances toxiques, terminé en septembre 2000, a révélé que seulement un tiers des répondants était au courant de l'existence des programmes sur les substances toxiques et que seulement 1 p. 100

---

connaissait l'IRST.

Plusieurs documents servant à renseigner le public, par exemple, le « Outreach and Stakeholder Liaison Proposal » ont été élaborés. Leur utilisation semble avoir été très restreinte à ce jour.

*Le niveau de satisfaction des demandeurs, des membres des comités et des bénéficiaires de subventions de projet quant à l'administration de l'IRST :*

Le niveau de satisfaction par rapport à l'administration de l'IRST allait de très satisfaisant à très insatisfaisant. Les principales sources d'insatisfaction étaient : les processus de l'IRST occasionnant des retards dans la réception des fonds, les exigences onéreuses des rapports d'étape et financiers, les contraintes apparemment rigides dans les dépenses en capital et la communication moins que satisfaisante avec l'IRST. La plupart des répondants ont qualifié les exigences applicables aux rapports administratifs comme étant excessives, rigides et microgérées.

La grande majorité des répondants estiment qu'il est nécessaire d'améliorer la communication avec les demandeurs et les autres intervenants. L'IRST, étant consciente de ces sentiments, a commencé à traiter cette question en vue du renouvellement de l'Initiative.

*Efficiences des processus de l'IRST par opposition à celle d'autres programmes semblables du gouvernement fédéral :*

Plusieurs autres programmes de financement de la recherche ont été examinés aux fins de la comparaison. Ils incluaient deux conseils de financement majeurs, des programmes de financement de la recherche de deux ministères fédéraux et un programme national, non gouvernemental, axé sur les maladies. Aucun de ces programmes n'était identique à celui de l'IRST.

L'utilisation des contributions par l'IRST exige une plus grande responsabilisation et l'établissement de rapports plus rigoureux que ne l'exigent des subventions, ce qui distingue l'IRST de la plupart des autres programmes de financement. En outre, l'IRST finance des *projets*, ce qui la distingue des autres programmes qui ont tendance à appuyer les *chercheurs* ou les *programmes* continus dans des domaines scientifiques particuliers. L'IRST se distingue aussi des autres programmes fédéraux de financement de la recherche puisqu'elle permet aux scientifiques de participer aux projets sans exiger qu'ils occupent un poste de professeur auxiliaire dans une université.

À la lumière de ces différences, les processus de l'IRST se comparent à juste titre à ceux des autres programmes de financement de la recherche. L'utilisation de contributions renouvelables entraîne un niveau plus élevé de responsabilité mais crée une surcharge de travail pour les CÉT, les chercheurs et le Secrétariat.

Certaines critiques précisait que les critères d'évaluation de l'IRST devraient être plus clairement définis et leur importance relative mieux expliquée aux demandeurs. D'autres programmes de financement offrent plus de précisions concernant les critères utilisés à l'examen des propositions. Plusieurs précisent même les critères essentiels et ceux qui sont prioritaires.

*Jusqu'à quel point l'IRST a-t-elle utilisé l'effet de levier pour attirer plus de ressources vers la recherche sur les substances toxiques prioritaires au Canada?*

Des programmes comme celui de l'IRST peuvent utiliser l'effet de levier à deux niveaux, notamment au niveau du programme et au niveau des projets. Au niveau du programme, cet effet provient des autres agences qui contribuent financièrement au budget du programme. En attirant ces fonds, le programme augmente son barème financier global. Les agences qui contribuent financièrement au programme peuvent en superviser la gestion et lui fournir une orientation stratégique. À ce jour, l'IRST n'a pas sollicité de fonds dans ce contexte.

Au niveau des projets, l'effet de levier exige que l'on obtienne des ressources d'autres sources afin d'augmenter la portée et la profondeur de chacun des projets. Toutefois, les fonds obtenus dans ce contexte ne peuvent être assurés de façon continue.

Selon une opinion largement partagée, l'IRST a réalisé l'effet de levier sur les ressources (au niveau des projets). Les répondants ont noté que le programme permettait aux chercheurs du gouvernement d'accéder aux services de laboratoire et aux boursiers postdoctoraux des universités. Il permettait aussi aux chercheurs universitaires d'accéder aux installations, à l'équipement et aux données du gouvernement. Cependant, aucune méthode uniforme et aucune définition pour rendre compte de cet effet de levier sur les ressources n'ont été établies.

*Efficacité et efficacité de la structure de régie de l'IRST :*

Le terme « régie d'entreprise » est utilisé dans les secteurs public et privé, aux niveaux national et international, pour identifier les processus selon lesquels les organisations sont dirigées, contrôlées et tenues de rendre compte. Les quatre éléments clés de la régie sont l'intendance, le leadership, l'orientation et le contrôle. Les arrangements de régie d'entreprise répartissent la responsabilité des fonctions d'entreprise et définissent les mécanismes de contrôle et de communication à même les entités.

Bien qu'elle ne soit pas une organisation permanente, l'IRST est pourvue d'une mission, d'objectifs et d'un cadre d'exploitation. L'évaluation n'a révélé aucune preuve d'une vision autre que l'objectif convenu par l'IRST. Il n'est peut-être pas nécessaire d'énoncer une vision de l'avenir pour un programme de trois ans, mais si l'IRST devenait un programme permanent ou une initiative à long terme, il lui serait nécessaire d'élaborer une vision pour expliquer comment ce programme contribue à l'orientation et aux priorités du gouvernement fédéral.

Le mandat de l'IRST, soit de financer des projets de recherche sur les substances toxiques,

correspond au mandat de Santé Canada et à celui d'Environnement Canada. L'IRST a élaboré des structures et des processus visant à réaliser ce mandat. Ces derniers semblent avoir été efficaces au cours des étapes initiales. L'IRST n'a cependant pas encore articulé la façon dont elle prévoit atteindre les utilisateurs ciblés, les décideurs et les responsables de la réglementation qui doivent être au courant des résultats de la recherche pour en bénéficier.

La structure des comités de l'IRST semble avoir bien fonctionné. La composition du CGS omet les représentants des utilisateurs des résultats du programme et les chercheurs/utilisateurs des provinces et des territoires malgré le fait que ces derniers sont peut-être les principaux utilisateurs des résultats de la recherche financée par l'IRST.

Le CGS est responsable de « fournir une orientation au Secrétariat de l'IRST ». Cela peut occasionner une ambiguïté quant aux liens hiérarchiques entre le Secrétariat et le CGS et entrer en conflit avec les responsabilités de gestion de Santé Canada. Aux fins de la responsabilité de gestion, il est important de préciser que le rôle du CGS est de fournir au Secrétariat de l'IRST une orientation stratégique et non une direction d'exploitation.

Les trois principales raisons pour lesquelles l'IRST a été placée au sein du gouvernement fédéral sont les suivantes : les ministres de la Santé et de l'Environnement conservent conjointement la responsabilité et le contrôle de l'Initiative; l'Initiative peut demeurer axée sur une politique scientifique solide et elle peut fournir aux ministres un rapport intérimaire à chaque année. L'IRST dispose des renseignements nécessaires pour rendre compte aux ministres, mais n'a pas encore produit de rapport à cet effet.

#### *Cohérence des décisions prises par les CÉT :*

L'évaluation intérimaire a conclu que l'ensemble des comités n'avait pas utilisé les critères d'examen et les lignes directrices de façon uniforme mais que leur application avait été beaucoup plus cohérente lors du deuxième appel. Selon l'étude, les recommandations des CÉT présentaient des variations. Certaines étaient sans réserve, d'autres recommandaient de réduire le niveau de financement tandis que d'autres encore étaient conditionnelles à la disponibilité des fonds. Certains comités ont utilisé des catégories de recommandations à la suite desquelles certaines propositions ont reçu un plus grand appui que d'autres qui n'en méritaient pas moins. Il y avait des différences marquées dans les réponses que l'IRST a fait parvenir aux demandeurs.

Selon l'évaluation, en certaines circonstances les recommandations des CÉT n'étaient pas conformes à la décision de financement éventuelle. L'étude n'a pas trouvé de documents dans les dossiers des demandeurs ou dans ceux des CÉT pour expliquer cette incohérence. Il est essentiel que de telles explications soient inscrites aux dossiers des demandeurs.

Les situations où des membres des CÉT présentent des demandes de financement à l'IRST soulèvent des préoccupations quant aux conflits d'intérêt éventuels qui pourraient nuire à l'intégrité et à la crédibilité des processus et de la régie.

---

## RECOMMANDATIONS

### *Renouvellement et stratégies à long terme :*

1. L'IRST devrait solliciter le renouvellement de son mandat pour les quatre prochaines années.
2. L'IRST devrait affecter des fonds pour achever l'évaluation de l'efficacité avant la fin de l'année financière 2004-2005. Cette évaluation devrait déterminer la pertinence de la recherche que l'IRST finance par rapport aux responsables des politiques, aux organismes réglementaires et décisionnels ainsi qu'à l'usage et à l'incidence des résultats de recherche sur ces activités. L'évaluation devrait aussi déterminer les raisons qui motivent le financement continu de la recherche sur les substances toxiques ainsi que la structure de programme et l'emplacement les plus appropriés à un programme continu et permanent.
3. L'IRST devrait étudier et préciser les domaines prioritaires dans lesquels elle appuie la recherche et élaborer les mécanismes appropriés pour gérer et évaluer les propositions multidisciplinaires qui couvrent plusieurs domaines.
4. L'IRST devrait élaborer et mettre en œuvre des stratégies spécifiques pour inciter les chercheurs d'établissements provinciaux/territoriaux et les chercheurs autres que ceux de l'Ontario ou du Québec à participer aux projets de recherche sur les substances toxiques qui reçoivent son appui.
5. Les ministres de la Santé et de l'Environnement devraient explorer les approches nécessaires pour inciter leurs homologues provinciaux/territoriaux à participer au financement de l'IRST.

### *Régie :*

6. Les ministres de Santé Canada et d'Environnement Canada devraient élargir la composition du CGS pour y inclure des représentants d'organismes provinciaux/territoriaux et des représentants des utilisateurs auxquels s'adressent les résultats de la recherche financée par l'IRST, tels que les décideurs, les responsables de la réglementation et les gestionnaires des programmes de promotion de la santé.
7. Le Comité des gestionnaires scientifiques devrait fournir une orientation stratégique à l'Initiative et à son Secrétariat. Il devrait également identifier l'expertise scientifique et les autres expertises requises mais ne devrait pas toucher les tâches opérationnelles de Santé Canada. Les liens hiérarchiques entre le CGS et le Secrétariat devraient être éclaircis.

- 
8. Le Comité des gestionnaires scientifiques devrait étudier la composition des CÉT et s'assurer qu'ils sont plus équilibrés en fonction de leur taille et élargir cette composition pour y inclure plus de jeunes chercheurs ainsi qu'une gamme complète de spécialités en santé humaine, en environnement, en épidémiologie, en chimie et en biochimie dans le domaine des substances toxiques.
  9. La composition du Comité d'évaluation technique, membres et président, devrait être renouvelée de façon régulière.
  10. Le Comité des gestionnaires scientifiques devrait examiner les lignes directrices de l'IRST applicables aux conflits d'intérêt et penser à refuser ou à limiter le nombre de demandes auxquelles participent des membres des CÉT à titre de chercheurs principaux ou de collaborateurs associés.
  11. L'IRST devrait mettre en place des processus visibles permettant de rendre compte annuellement aux ministres de la Santé et de l'Environnement des activités et des dépenses prévues, des activités réalisées et des résultats en rapport avec son plan. Les rapports de rendement devraient être suffisamment détaillés pour décrire les principaux secteurs de dépenses et pour noter et expliquer les dérogations ou changements dans l'exécution du plan.

*Processus d'examen :*

12. Le Comité des gestionnaires scientifiques devrait examiner et clarifier les critères et l'importance ou la pondération relative de chacun dans l'attribution des propositions de recherche. Il devrait aussi s'assurer que tous les demandeurs et les membres du comité d'examen connaissent ces critères ainsi que leur pondération.
13. Le Comité des gestionnaires scientifiques devrait prendre les mesures suivantes pour s'assurer que l'examen technique des propositions non seulement est transparent et équitable, mais est aussi perçu comme tel :
  1. réunir les présidents des CÉT pour qu'ils s'entendent sur des processus d'examen communs, sur l'interprétation et l'application des critères d'évaluation et leur pondération respective;
  - b) s'assurer que tous les CÉT utilisent et retiennent des fiches de notation communes dans l'examen et l'adjudication des propositions; s'assurer que les CÉT documentent les raisons qui ont motivé leurs recommandations;
  - c) donner instruction au Secrétariat d'agir rapidement pour aviser par écrit chaque candidat non retenu des raisons qui ont motivé la décision du CÉT.

*Gestion des projets de recherche :*

- 
14. L'IRST devrait simplifier les exigences rigides et onéreuses en matière de rapport qui sont présentement en place.
  15. L'IRST devrait accorder plus de marge de manœuvre aux chercheurs principaux pour replanifier des activités et/ou redéfinir les plans de dépenses afin de satisfaire aux besoins et aux objectifs des projets approuvés en cas d'imprévu.
  16. L'IRST devrait examiner et évaluer les conséquences financières du plafond actuel pour l'acquisition des biens d'investissement mineurs.
  17. L'IRST devrait rationaliser et simplifier les accords financiers des projets concertés auxquels participent plusieurs établissements.

*Utilisateurs de la recherche :*

18. L'IRST devrait :
  - a) s'assurer que les chercheurs présentent les résultats de la recherche financée par l'IRST de façon à ce qu'ils soient utiles à la formulation des politiques, aux fonctions de réglementation et au processus décisionnel;
  - b) s'assurer de mettre en place des mécanismes efficaces permettant aux chercheurs de communiquer leurs résultats aux utilisateurs.

Cela peut exiger que les chercheurs incluent dans leurs propositions un plan de communication avec les utilisateurs éventuels de leur recherche. Cela comprendrait aussi l'affectation d'une partie des fonds de l'IRST à la tenue de rencontres périodiques pour permettre aux chercheurs, aux responsables des politiques et aux décideurs d'échanger des idées sur l'information nécessaire à la recherche et la façon dont les résultats prévus peuvent répondre à ces besoins.

19. L'IRST devrait identifier les utilisateurs éventuels de la recherche qu'elle appuie financièrement et élaborer une base de données afin d'évaluer leurs besoins, identifier les nouveaux enjeux et communiquer les activités et les résultats de la recherche de l'IRST.
20. L'IRST devrait examiner son rôle, ses responsabilités et sa capacité de renseigner les utilisateurs sur les activités de recherche, d'en diffuser les résultats et d'élaborer un plan et une stratégie de communication appropriés.

*Administration :*

21. Le CGS devrait examiner la durée des projets qui font l'objet de ses appels de propositions et prendre les mesures nécessaires pour adoucir la charge de travail du Secrétariat de l'IRST et des CÉT, et positionner l'IRST de façon à ce qu'elle devienne un programme permanent.

22. L'IRST devrait estimer la suffisance des ressources du Secrétariat et les augmenter au besoin, pour correspondre :
  - a) aux besoins immédiats du renouvellement de l'Initiative, simultanément avec les appels de propositions, la coordination de leur examen, les prises de décisions sur le financement en temps opportun afin que le prochain cycle de l'IRST puisse commencer à temps;
  - b) aux besoins à long terme visant l'accroissement de sa taille et de sa portée.
  
23. L'IRST devrait élaborer et maintenir des bases de données complètes sur les projets afin de fournir des rapports périodiques et de suivre tant la performance financière que la réalisation des sous-objectifs à travers toutes les étapes.

## INTRODUCTION

### Contexte

Il devient de plus en plus apparent que les substances rejetées dans notre environnement nous seront un jour retransmises, dans certains cas avec des conséquences négatives. Les contaminants de l'environnement d'origine naturelle ou humaine dans l'air, l'eau, la nourriture et le sol peuvent occasionner des effets néfastes sur la santé humaine, y compris le cancer, les anomalies congénitales, les maladies respiratoires et gastro-intestinales. Les Canadiens et les Canadiennes sont de plus en plus conscients et inquiets des effets de la pollution sur leur santé. Ils continuent d'appuyer la réglementation stricte de l'environnement visant à éliminer la pollution pour la protection de l'environnement et de la santé humaine.

Le gouvernement fédéral reconnaît le besoin d'effectuer des recherches axées sur les substances toxiques et leur incidence sur la santé humaine afin d'améliorer ses politiques, sa réglementation et ses programmes et protéger l'environnement et la santé humaine. En 1998, il créait l'Initiative de recherche sur les substances toxiques (IRST) pour financer des projets de recherche visant à parfaire la base de connaissances nécessaires pour définir et réduire l'incidence des substances toxiques sur les écosystèmes et sur la santé humaine au Canada. L'Initiative, lancée en 1998-1999, dispose d'un budget total de 40 millions de dollars réparti sur quatre ans.

L'IRST demeure la responsabilité conjointe du ministre de la Santé et du ministre de l'Environnement. Cependant, l'IRST est situé dans les locaux de Santé Canada aux fins de l'administration. Les tâches opérationnelles ont été assignées au Secrétariat de l'Initiative de recherche sur les substances toxiques qui doit rendre compte à la fois au ministre de la Santé et au ministre de l'Environnement. Le Secrétariat a été installé à l'intérieur d'un ministère fédéral afin que les ministres responsables puissent recevoir des rapports périodiques et des mises à jour

---

de l'information.

L'IRST se terminera à la fin de l'année financière 2001-2002, à moins qu'elle ne soit renouvelée. Santé Canada et Environnement Canada sont à préparer une demande de renouvellement de l'IRST qu'ils soumettront à l'approbation du Cabinet.

Santé Canada est responsable de l'évaluation de l'IRST qui vise à déterminer dans quelle mesure les objectifs et les résultats prévus sont réalisés. En 1999, l'Initiative de recherche sur les substances toxiques a demandé un cadre d'évaluation qui a été approuvé par le Comité des gestionnaires scientifiques (CGS). Le cadre spécifie deux évaluations, notamment une évaluation intérimaire (axée sur les processus) et une évaluation finale. Le cadre détermine les questions à traiter, les indicateurs de rendement et les indicateurs de résultats à utiliser, l'approche à l'évaluation et le délai d'exécution pour les deux évaluations. L'évaluation finale servira à déterminer l'avantage de continuer la présente Initiative en tant que programme permanent.

À l'automne 2000, avec l'approbation du CGS, Santé Canada a demandé la présente évaluation intérimaire. L'évaluation se concentre sur l'efficacité et l'efficience des processus de l'IRST. Les renseignements qui en découlent serviront à faire des recommandations sur l'avenir de l'IRST et contribueront au processus décisionnel quant au renouvellement de l'IRST.

L'évaluation intérimaire devait répondre à 10 questions conformes aux enjeux décrits dans le cadre. Elle devait aussi examiner la cohérence des processus décisionnels utilisés par le Comité d'évaluation technique lors de l'analyse des propositions de financement.

Le rapport comprend les sections suivantes :

- l'Initiative de recherche sur les substances toxiques;
- les questions et les méthodes d'évaluation et la collecte des données;
- les résultats et les conclusions;
- une annexe décrivant en détail les méthodes d'évaluation et la collecte des données.

## **L'INITIATIVE DE RECHERCHE SUR LES SUBSTANCES TOXIQUES**

L'IRST est un programme qui finance des projets de recherche ciblés sur les substances toxiques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement fédéral. Elle n'octroie pas ses fonds à titre de subventions, mais plutôt selon des accords de contribution avec des chercheurs dans des établissements non gouvernementaux et selon des protocoles d'entente avec des chercheurs dans les ministères fédéraux. Ces outils financiers permettent le suivi continu des progrès et prévoient l'obligation de rendre compte. Ce mécanisme de financement diffère de ceux des subventions qu'utilisent la plupart des programmes fédéraux de financement de la recherche.

### **Les objectifs de l'IRST**

L'IRST vise surtout à « parfaire la base de connaissances nécessaires à définir et à réduire

l'incidence des substances toxiques sur les écosystèmes et la santé humaine au Canada ». Cela comprend les connaissances nécessaires pour évaluer les risques, élaborer des stratégies de gestion de risques, en évaluer les options et fournir aux Canadiens et aux Canadiennes des renseignements scientifiques justes sur lesquels ils pourront fonder leurs propres décisions.

D'autres objectifs de l'IRST comprennent :

- renforcer et accélérer la prestation et la contribution scientifique aux politiques et aux priorités nationales liées aux substances toxiques;
- maintenir et maximiser l'utilisation des infrastructures canadiennes spécialisées dans la recherche sur les substances toxiques;
- accroître la capacité des ministères fédéraux et des organismes à assumer leurs responsabilités en matière de gestion des substances toxiques;
- promouvoir la coopération entre les chercheurs engagés à la recherche sur les substances toxiques;
- renforcer l'apport du Canada aux programmes internationaux sur les substances toxiques.

Afin d'atteindre ses objectifs, l'IRST stimule la collaboration entre des chercheurs des secteurs public et privé et finance des projets de recherche dans les cinq domaines prioritaires suivants :

- 1) les polluants organiques persistants (POP);
- 2) les métaux dans l'environnement (MEDE);
- 3) les produits chimiques perturbateurs du système endocrinien (PPSE);
- 4) la qualité de l'air en milieu urbain (air urbain);
- 5) les questions relatives aux effets cumulatifs et les questions concernant plusieurs domaines de recherche (CUM).

### **Structure organisationnelle de l'IRST**

Aux fins de la gestion et de l'administration, l'Initiative de recherche sur les substances toxiques a été installée dans les bureaux de Santé Canada. Toutefois, les ministres de la Santé et de l'Environnement partagent la responsabilité de surveiller la mise en œuvre de l'IRST. Cette responsabilité conjointe découle de leur mandat d'assurer l'accessibilité à de solides observations scientifiques en appui des décisions clés sur l'évaluation des risques et la gestion des substances toxiques, témoignant du lien important entre la protection environnementale et celle de la santé telle qu'elle est décrite dans la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

L'organisation et la régie de la structure de l'IRST comprennent : a) le Comité des gestionnaires scientifiques, b) les Comités d'évaluation technique et c) le Secrétariat, qui sont décrits brièvement ci-après.

#### **a) Comité des gestionnaires scientifiques**

---

Le Comité des gestionnaires scientifiques (CGS), nommé par les ministres de la Santé et de l'Environnement, est coprésidé par un scientifique supérieur de Santé Canada et un d'Environnement Canada. Son rôle consiste à prendre des décisions en matière de financement et à fournir une orientation stratégique à l'Initiative. Le Comité est responsable de coordonner le processus d'évaluation technique par les pairs pour les propositions de recherche soumises à l'Initiative de recherche sur les substances toxiques et de prendre les décisions finales en matière de financement. Le processus décisionnel du CGS suit la règle de l'unanimité. Lorsque cela n'est pas possible, les voies prépondérantes sont dévolues aux coprésidents d'Environnement Canada et de Santé Canada.

Le CGS comprend des experts scientifiques dans le domaine de la recherche sur les substances toxiques provenant des organismes gouvernementaux et des agences. Actuellement, le CGS compte 21 membres y compris les deux coprésidents. Les membres proviennent du gouvernement fédéral, des universités, de l'industrie et du secteur privé, des organisations de recherche autochtones et d'autres organisations non gouvernementales.

Les principales responsabilités du Comité des gestionnaires scientifiques sont les suivantes :

- s'assurer que les priorités et objectifs de recherche annuels de l'Initiative sont établis;
- approuver le processus de proposition de projet;
- approuver des critères clairs et communs (y compris la pondération de certains critères) qui seront utilisés pour examiner, évaluer et classer les propositions de projet soumises aux fins de financement;
- effectuer des appels de proposition à chaque année;
- approuver et surveiller le processus d'évaluation technique relatif aux propositions;
- approuver les propositions de projet à l'intérieur des différentes enveloppes de recherche prioritaire et préciser l'affectation des fonds aux projets approuvés selon les limites établies pour les enveloppes de financement et l'initiative totale du programme;
- étudier et recommander le déplacement des fonds entre les affectations d'enveloppes de recherche prioritaire, et la répartition des fonds entre l'exploitation et les contributions pour chaque année financière;
- étudier les progrès annuels des projets de recherche approuvés.

Le CGS se réunit au moins deux fois par année afin de s'acquitter de ces fonctions.

#### b) **Comités d'évaluation technique (CÉT)**

Le Comité des gestionnaires scientifiques établit les Comités d'évaluation technique. Les membres de ces comités sont nommés par le CGS selon leurs compétences scientifiques. Ils ont pour tâche d'analyser les propositions de recherche pour s'assurer que les projets proposés répondent aux critères d'admissibilité spécifiques de l'IRST et qu'ils traitent des priorités de

---

recherche. Les CÉT présentent au Comité des gestionnaires scientifiques des recommandations en matière de financement. Ils étudient aussi les rapports d'étape, le rapport d'activités et le rapport final que soumettent les chercheurs. Les analyses des rapports d'étape sont utilisées pour prendre des décisions liées au financement continu des projets.

Actuellement, six conditions occasionnent un conflit d'intérêt pour les membres des CÉT. Une de ces conditions s'applique lorsqu'un membre d'un CÉT est soit candidat, cocandidat ou cosignataire du projet proposé. Pour éviter le conflit d'intérêt, les membres des CÉT doivent s'abstenir de l'étude des projets spécifiques, de toute discussion subséquente et de toute activité d'évaluation liées aux projets entrepris par le ou les comités.

Cinq Comités d'évaluation technique sont en place, un pour chaque domaine prioritaire et la composition varie d'un comité à l'autre. Actuellement, ces comités comptent un total de 31 membres (y compris les présidents). De plus, six membres des CÉT ont abandonné les comités.

Les principales responsabilités du Comité d'évaluation technique sont les suivantes :

- analyser les propositions de financement de la recherche en vertu des critères liés à leur valeur technique et scientifique, y compris la faisabilité et la validité éthique de la recherche proposée et la mesure dans laquelle cette recherche accroîterait les connaissances scientifiques dans chacun des domaines prioritaires. L'évaluation technique est fondée sur des priorités de recherche établies dans chaque domaine de la recherche;
- s'assurer que les projets à l'étude par le Comité des gestionnaires scientifiques aux fins de financement sont solides aux niveaux scientifique et technique;
- assigner un classement numérique aux propositions présentées et noter les propositions techniques solides qui pourraient faire l'objet du financement accordé par le Comité des gestionnaires scientifiques advenant le cas où des ressources financières étaient disponibles dans d'autres enveloppes de recherche prioritaire.

Les présidents des CÉT présentent leurs recommandations en matière de financement au Comité des gestionnaires scientifiques.

### c) **Le Secrétariat de l'IRST**

Le Secrétariat de l'IRST, qui relève du directeur du Bureau des impacts sur la santé dans la Direction de la sécurité des milieux de la Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs de Santé Canada, est responsable de l'administration de l'Initiative conformément aux décisions du Comité des gestionnaires scientifiques. Le Secrétariat fournit au Comité des gestionnaires scientifiques et aux ministres responsables un soutien administratif et un appui au programme.

Le Secrétariat est responsable de :

- planifier et administrer l'Initiative de recherche sur les substances toxiques;
- élaborer et mettre en œuvre un plan de communications;
- élaborer un processus d'application conforme au Mémoire au Cabinet et à la présentation au Conseil du Trésor afin d'assurer une approche méthodique à l'appel de propositions;
- élaborer et mettre en œuvre un processus d'évaluation technique par les pairs sous la direction du CGS;
- émettre des appels de propositions et en vérifier la conformité avec les critères d'admissibilité;
- effectuer le suivi des ressources financières et évaluer le rendement par rapport à la réalisation des résultats prévus;
- fournir un appui scientifique et administratif à l'Initiative.

### Ressources de l'IRST

Un total de 40 millions de dollars a été attribué à l'IRST. Les deux tableaux suivants présentent l'affectation annuelle des fonds à l'IRST et les ressources humaines affectées au Secrétariat pour l'administration de l'IRST. Les tableaux 1 et 2 ci-après offrent des précisions relatives aux ressources de l'IRST.

**Tableau 1\***

#### Ressources affectées à l'Initiative de recherche sur les substances toxiques (1998-2002)

	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002	Total
	<b>Dollars (000)</b>				
Fonds pour les projets de l'IRST dans les ministères fédéraux	0,0	5566,0	6890,0	5195,0	17651,0
Fonds pour les projets de l'IRST dans les agences ailleurs qu'au gouvernement fédéral	0,0	5550,0	6750,0	5250,0	17550,0
<u>Administration de l'IRST</u>	<u>500,0</u>	<u>1384,0</u>	<u>1360,0</u>	<u>1555,0</u>	<u>4799,0</u>
<b>Total</b>	500,0	12500,0	15000,0	12000,0	40000,0

\* Source : Présentation au Conseil du Trésor pour des crédits supplémentaires (1998-1999).

**Tableau 2\*\***

#### Ressources affectées à l'administration de l'IRST (1998-2002)

	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002	Total
	<b>Dollars (000)</b>				
Salaires et avantages du Secrétariat	158,2	357,7	357,7	357,7	1231,4

---

Secrétariat (exploitation)	184,0	849,4	780,0	740,1	2553,6
Communications du programme (exploitation)	35,0	20,0	20,0	245,0	320,0
Prélèvement des services de gestion de SC <sup>1</sup>	122,7	156,9	202,3	212,2	694,1

\*\* Source : Présentation au Conseil du Trésor pour des crédits supplémentaires (1998-1999).

## **Responsabilisation**

Les ministres de l'Environnement et de la Santé partagent la responsabilité de l'Initiative de recherche sur les substances toxiques. Un bref rapport d'étape sur la présente Initiative doit être présenté aux ministres responsables à chaque année.

## **Réalisations à ce jour**

Depuis sa création, l'IRST a lancé deux appels de propositions de recherche, le premier en 1999 et le deuxième en 2000.

L'IRST a lancé le premier appel de propositions de recherche en décembre 1998 invitant des projets de un, deux et trois ans. Des 254 propositions qu'elle a reçues des chercheurs partout au pays, 81 projets ont été retenus aux fins de financement pour l'année financière 1999-2000. Le financement total s'élevait à 10,94 millions de dollars et le montant affecté aux cinq domaines prioritaires allait de 2,05 millions de dollars à 2,32 millions de dollars. Environ 60 p. 100 des fonds ont été affectés à l'industrie, au monde universitaire, aux chercheurs non gouvernementaux et les 40 p. 100 restants aux chercheurs à l'intérieur du gouvernement fédéral canadien. Plusieurs projets pluriannuels ont été retenus, mais l'IRST approuve leur financement sur une base annuelle.

Pendant l'année financière 1999-2000, la durée de 86 p. 100 des projets financés était de trois ans, alors qu'elle était de deux ans pour 11 p. 100 des projets et de un an pour 3 p. 100 d'entre eux. Un financement conditionnel pour la durée de l'étude proposée a été alloué aux projets pluriannuels, sujet à l'approbation d'un rapport d'étape annuel par les Comités d'évaluation technique et le Comité des gestionnaires scientifiques.

L'IRST a lancé le deuxième appel de propositions en octobre 1999. Le deuxième appel visait des propositions de recherche de un an pour traiter des besoins spécifiques en matière de connaissance. Des 81 propositions reçues, 20 projets ont été sélectionnés (avec un financement de 1,9 million de dollars). De plus, 77 projets pluriannuels (avec 11,6 millions de dollars en financement continu) ont été approuvés à la suite de rapports d'étape satisfaisants. Les fonds alloués aux 97 projets financés en 2000-2001 allaient de 2,07 millions de dollars à 3,13 millions de dollars pour les cinq domaines prioritaires.

## **QUESTIONS ET MÉTHODES D'ÉVALUATION ET COLLECTE DES DONNÉES**

---

## Questions d'évaluation

L'évaluation intérimaire répondait aux 10 questions suivantes et examinait la cohérence du processus décisionnel utilisé par les CÉT :

1. Comment et dans quelle mesure les processus d'appel de propositions de recherche admissibles au financement en vertu de l'IRST ont-ils réussi à attirer des demandes?
2. Les lignes directrices fournies aux demandeurs éventuels étaient-elles assez claires pour les aider à remplir leurs propositions et leurs demandes et répondre aux exigences des rapports? Comment peut-on améliorer les lignes directrices afin de les rendre plus claires?
3. Les mécanismes relatifs au traitement des demandes, à leur examen par les Comités d'évaluation technique et au processus décisionnel ont-ils été efficaces et efficaces? Pouvons-nous en tirer des leçons pour l'avenir?
4. Tous les mécanismes et les bases de données nécessaires pour effectuer le suivi des demandes et des projets financés par l'IRST ont-ils été mis en place?
5. Quels mécanismes l'IRST a-t-elle élaborés pour promouvoir la diffusion des résultats des projets de recherche aux décideurs et aux responsables des programmes dans les secteurs public et privé? Les chercheurs ont-ils été sensibilisés au fait qu'il est nécessaire de fournir les résultats de leur recherche aux utilisateurs éventuels?
6. Quels mécanismes l'IRST a-t-elle mis en place aux fins de la communication, du marketing et de l'information publique? Dans quelle mesure ces mécanismes ont-ils été efficaces dans l'atteinte de leurs objectifs?
7. Les demandeurs, les membres des Comités d'évaluation technique et du Comité des gestionnaires scientifiques ainsi que les bénéficiaires des fonds de projets ont-ils été satisfaits de l'administration de l'IRST? Comment peut-on améliorer ce processus et le rendre plus efficace et acceptable pour ces partenaires et clients?
8. Quelle est l'efficacité des processus de l'IRST par opposition à ceux qu'utilisent les programmes semblables du gouvernement fédéral?
9. Dans quelle mesure l'IRST a-t-elle attiré des ressources selon la méthode d'effet de levier aux fins de la recherche sur les substances toxiques prioritaires au Canada?
10. La structure de régie de l'Initiative de recherche sur les substances toxiques (IRST) permet-elle de gérer le processus avec efficacité et efficacité?

De plus, l'évaluation a mené une « étude sur les décisions d'évaluation » selon un échantillonnage de 40 demandes présentées tant par des demandeurs retenus que des demandeurs non retenus pour déterminer la cohérence du processus d'évaluation qu'utilisent les comités d'évaluation technique.

## Méthodes d'évaluation et collecte des données

Les méthodes d'évaluation comprennent : l'examen des documents du programme, des sites Web sur Internet et des fichiers d'application de l'IRST; des études de cas; des groupes de discussion avec une technique de groupe nominal; des sondages par la poste et des entrevues. Les

---

renseignements ont été obtenus au moyen d'entrevues, de sondages et de groupes de discussion à partir d'échantillons pris parmi les membres du CGS et des CÉT, les principaux chercheurs de projets financés, les demandeurs non retenus, les collaborateurs associés, les autorités contractuelles des agences de recherche, les représentants de l'Association canadienne des gestionnaires de la recherche (CARA), de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) et des agents financiers de deux ministères du gouvernement fédéral. Des 206 personnes contactées pour l'évaluation, 146 y ont participé. De plus, huit représentants de cinq agences de financement de la recherche ont été contactés pour participer à l'évaluation. Trois groupes de discussion se sont déroulés, notamment dans la région de la capitale nationale, à Montréal et à Toronto.

Analyse des renseignements : les méthodes d'analyse incluaient des méthodes qualitatives et des méthodes de statistique descriptive.

Voir l'annexe à la fin du rapport pour une concertation détaillée des méthodes d'évaluation et de la collecte des données.

---

## RÉSULTATS ET CONCLUSIONS

Les résultats présentés ci-après sont fondés sur les renseignements recueillis jusqu'à la fin de février 2001 et ne reflètent pas les décisions continues prises depuis.

Presque tous les répondants ont appuyé l'IRST. Ils étaient d'avis que l'Initiative a comblé un vide dans le domaine de la recherche sur les substances toxiques, dont l'importance pour l'amélioration de l'environnement et de la santé humaine ne cesse d'augmenter. Les répondants croyaient que l'Initiative a réussi à réunir les chercheurs dans les établissements du gouvernement fédéral, les universités et les autres organisations pour collaborer à la réalisation de projets de recherche sur les substances toxiques. Ils croyaient aussi que l'IRST devrait être prolongée au-delà de l'année 2002 et devenir un programme permanent. Ils ont aussi identifié plusieurs aspects de l'IRST qui nécessitent un examen et des mesures plus approfondis.

*Question 1 : Comment et dans quelle mesure les processus d'appel de propositions de recherche admissibles au financement en vertu de l'IRST ont-ils réussi à attirer des demandes?*

Quatre méthodes principales ont été utilisées pour renseigner les chercheurs éventuels au sujet de l'IRST et les inviter à soumettre une demande de financement. Ces méthodes comprenaient une liste de diffusion des chercheurs et des bureaux de recherche dans les universités, des renseignements postés dans le site Web de l'IRST, des communiqués et des lettres à d'autres ministères fédéraux.

Il est impossible d'évaluer le nombre total de chercheurs éventuels touchés par ces moyens. Par exemple, il n'existe aucun renseignement sur le nombre de personnes qui ont reçu l'information au sujet de l'IRST par l'entremise du site Web de même que par des sources secondaires telles que les bureaux des services de recherche et les doyens de Faculté des sciences dans les universités canadiennes.

La difficulté que présente l'évaluation de la « portée » est commune aux autres programmes de financement de la recherche. À l'analyse finale, les questions importantes sont de déterminer si un programme a attiré le nombre prédéterminé de demandeurs et si le thème et la qualité des demandes correspondent aux objectifs et aux priorités du programme. À en juger par cette affirmation, l'IRST a été efficace.

Comme il a été mentionné, l'IRST a reçu un total de 340 demandes de financement présentées par 279 demandeurs lors de ses appels de propositions en 1999 et 2000. Certains demandeurs ont soumis des propositions en 1999 et en 2000, et d'autres au cours d'une seule année. En plus des demandeurs, l'IRST a compté 228 collaborateurs associés (CA) qui n'étaient pas eux-mêmes des chercheurs principaux et ayant participé aux projets financés en 2000-2001.

Les données susmentionnées démontrent que, selon les demandes soumises, plus de 500 chercheurs canadiens (demandeurs et collaborateurs associés) connaissent l'IRST. Étant donné le bassin relativement petit de chercheurs canadiens spécialisés en recherche sur les substances toxiques, l'Initiative a réussi à attirer des demandes de financement de la recherche.

Certains répondants ont exprimé leurs préoccupations par rapport à la dominance de l'Ontario, suivi du Québec, dans la répartition des demandes et des approbations de financement de la recherche à travers le pays. Environ les deux tiers des demandes provenaient de chercheurs dans ces deux provinces. Cela peut donner à entendre que l'IRST devra accentuer ses efforts publicitaires dans les provinces de l'est et de l'ouest du Canada. Cependant, l'examen des dépenses du CRSNG pour 1998-1999 montre qu'un peu plus de 60 p. 100 de ses subventions de recherche et ses bourses d'étude étaient en Ontario et au Québec, ce qui concorde avec la concentration de chercheurs au Canada central. En outre, l'IRST s'offrait tant aux chercheurs du gouvernement qu'aux autres chercheurs, et comme plusieurs de ces derniers sont situés dans la région de la capitale nationale, cela entraînerait en conséquence, une distribution asymétrique.

Peu de propositions semblent avoir été axées sur l'incidence des substances toxiques sur la santé humaine par opposition aux propositions axées sur l'environnement. Certains répondants ont suggéré que cela était attribuable au fait que le Conseil de recherches médicales (maintenant l'IRSC) lançait des appels de propositions simultanément au démarrage de l'IRST, ce qui peut avoir attiré des propositions liées à la santé humaine qui autrement auraient été dirigées vers l'IRST. Des efforts seront peut-être nécessaires pour accroître la participation des chercheurs qui se spécialisent dans les effets des substances toxiques sur la santé humaine.

L'IRST a attiré tant les nouveaux chercheurs que les chercheurs d'expérience. Parmi les répondants qui ont participé aux entrevues et aux sondages des CP, environ 15 p. 100 des chercheurs avaient moins de cinq ans d'expérience et 45 p. 100 avaient moins de 15 ans d'expérience dans le domaine de la recherche sur les substances toxiques. Vingt pour cent des CP n'avaient demandé aucun financement ou une seule autre source de financement pour la recherche sur les substances toxiques et environ le même pourcentage des CP avaient approché plus de cinq sources. Selon ces caractéristiques, très peu de différence existait entre les CP dont les projets ont été retenus et ceux dont les projets ont été rejetés. Vingt-cinq pour cent des collaborateurs associés étaient nouveaux dans le domaine de la recherche sur les substances toxiques. La plupart ont mentionné vouloir continuer ce genre de recherche.

*Question 2 : Les lignes directrices fournies aux demandeurs éventuels étaient-elles assez claires pour les aider à remplir leurs propositions et leurs demandes et répondre aux exigences des rapports? Comment peut-on améliorer les lignes directrices afin de les rendre plus claires?*

L'IRST a adapté les lignes directrices à l'intention des demandeurs à partir de celles utilisées par

d'autres agences de financement de la recherche, puis les a modifiées et améliorées pour les besoins précis de l'IRST. Le CGS a revu et modifié les lignes directrices préliminaires. Les chercheurs et les CÉT ont fourni des commentaires au CGS sur les lignes directrices initiales à la suite du concours de 1999. Par la suite, les lignes directrices ont été révisées aux fins du deuxième concours tenu en 2000.

Les chercheurs qui ont participé aux entrevues et aux sondages ont fait de nombreux commentaires sur les lignes directrices. Il est à noter que ces répondants connaissaient les lignes directrices utilisées dans d'autres agences de financement (par exemple, CRSNG, CRM, NIH, etc.), et pour eux, les lignes directrices de l'IRST représentaient un changement. Par exemple, les lignes directrices de 1999 ne prévoyaient pas que les chercheurs présentent leur CV (quoique cela a été prévu en 2000).

Dans l'ensemble, la majorité des 70 CP qui ont évalué les lignes directrices ont estimé qu'elles étaient « assez claires » ou « très claires ». Il n'y avait aucune différence marquée entre l'évaluation des demandes approuvées et celle des demandes rejetées ou entre l'évaluation des CP du gouvernement et celle des CP d'ailleurs. Toutefois, 46 p. 100 des CP dont les demandes avaient été approuvées estimaient que certaines parties des lignes directrices n'étaient pas claires et 55 p. 100 des CP dont les demandes avaient été rejetées étaient du même avis. Ces CP ont jugé que les lignes directrices applicables aux domaines suivants « manquaient de clarté » : le budget et les finances, la définition des contributions en nature et d'autres formes d'appui, les critères applicables à l'évaluation des propositions, les définitions des domaines prioritaires et les collaborateurs associés. De plus, peu de répondants estimaient que les formulaires étaient difficiles à remplir et les renseignements demandés trop détaillés.

Lorsqu'on leur a demandé de comparer les lignes directrices de l'IRST à celles d'autres programmes qu'ils connaissaient, 21 p. 100 des CP ont jugé qu'elles étaient moins acceptables que celles des autres programmes et 18 p. 100 ont jugé qu'elles étaient moins complètes que celles des autres programmes.

Selon les groupes de discussion, les lignes directrices de l'IRST étaient claires, explicites et justes en matière d'admissibilité. Cependant, ils étaient d'avis que ces lignes directrices devraient énoncer clairement le fait que la recherche doit viser les priorités du gouvernement. Tous les groupes de discussion ont mentionné être confus quant à savoir dans quel des cinq domaines prioritaires la ou les propositions devaient être soumises. Ils étaient d'avis que plusieurs catégories se chevauchaient et que certains projets ne se classaient ni dans une ou dans l'autre des catégories. Certains participants se demandaient si la participation des partenaires était essentielle et quel appui devait fournir la communauté. Ils s'interrogeaient sur la nécessité de la circonscription électorale sur la demande et ont jugé que la pondération des critères présentait un problème.

Bien que certains aspects des lignes directrices soient clairs, d'autres sont insuffisants. Les moyens selon lesquels les demandes sont jugées ne sont pas transparents. Plus particulièrement,

l'importance des partenariats, de la collaboration et des intérêts autochtones n'est pas identifiée clairement, la pondération accordée à chaque critère n'étant pas fournie. Ce qui n'est pas très clair non plus, c'est ce que renferment les cinq domaines prioritaires. En conséquence, certains répondants ont jugé que les demandeurs du gouvernement avaient un avantage par rapport aux demandeurs extérieurs puisqu'ils connaissaient mieux les intentions réelles des décideurs.

On a demandé à tous les CP et les collaborateurs associés (CA) d'évaluer leur expérience avec l'IRST par opposition à celle d'autres sources de financement. Les trois tableaux suivants montrent les évaluations comparatives qu'ont fournies les répondants. Les renseignements dans ces trois tableaux sont aussi liés à d'autres questions d'évaluation relatives au niveau de satisfaction des demandeurs et des collaborateurs associés ainsi qu'au processus d'évaluation des CÉT.

**Tableau 3**  
**Comparaison entre l'IRST et d'autres sources de financement**  
**évaluations fournies par les CP dont les demandes ont été acceptées**

Catégorie	Niveau de satisfaction comparé à d'autres sources de financement					Total
	Beaucoup moins	Passablement moins	Pareil	Passablement plus	Beaucoup plus	
1) Réceptivité de l'agence	5	8	12	14	2	41
2) Clarté des lignes directrices	5	3	23	9	1	41
3) Intégralité des lignes directrices	4	3	23	10	1	41
4) Transparence du processus	6	15	12	6	1	40
5) Équité du processus	3	12	13	9	1	38
6) Efficience	4	7	16	12	0	39
7) Délai d'exécution	6	7	17	8	1	39
8) Communication avec l'IRST	4	5	13	16	1	39

**Tableau 4**  
**Comparaison entre l'IRST et d'autres sources de financement.**  
**Évaluations fournies par les CP dont les demandes ont été rejetées**

Catégorie	Niveau de satisfaction comparé à d'autres sources de financement					Total
	Beaucoup moins	Passablement moins	Pareil	Passablement plus	Beaucoup plus	
1) Réceptivité de l'agence	5	8	9	5	0	27
2) Clarté des lignes directrices	2	5	12	10	0	29
3) Intégralité des lignes directrices	1	5	12	11	0	29
4) Transparence du processus	11	5	10	3	0	29
5) Équité du processus	9	8	7	3	0	27
6) Efficience	5	7	8	8	0	28
7) Délai d'exécution	1	4	19	4	0	28
8) Communication avec l'IRST	6	5	13	4	1	29

**Tableau 5**  
**Comparaison entre l'IRST et d'autres sources de financement.**  
**Évaluations fournies par les collaborateurs associés**

Catégorie	Niveau de satisfaction comparé à d'autres sources de financement					Total
	Beaucoup moins	Passablement moins	Pareil	Passablement plus	Beaucoup plus	
1) Clarté des lignes directrices	0	9	16	2	1	28
2) Intégralité des lignes directrices	0	7	17	3	1	28
3) Transparence du processus	0	9	16	3	0	28
4) Équité du processus	0	3	19	5	0	27
5) Délai d'exécution	1	6	20	1	0	28
6) Communication avec l'IRST	0	5	16	3	3	27

Au-delà de 50 p. 100 des CP ont jugé que les processus de l'IRST étaient moins transparents que ceux des autres programmes de financement de la recherche. Bien que les collaborateurs associés soient moins exposés aux processus de l'IRST, 30 p. 100 d'entre eux estimaient aussi que les processus étaient moins transparents.

Lorsque l'équité des processus de l'IRST a été comparée à celle des autres programmes, plus de 60 p. 100 des CP dont la demande a été rejetée ont jugé l'IRST moins acceptable que les autres programmes. Près de 40 p. 100 des CP dont la demande a été acceptée ont jugé les processus de l'IRST comme étant moins acceptables que ceux des autres programmes.

Lors du premier appel de propositions, les CÉT n'ont pas appliqué les lignes directrices ou les pondérations de façon constante. Les lignes directrices établies lors du deuxième appel de propositions ont grandement amélioré la situation. Néanmoins, l'examen des dossiers décisionnels des CÉT a démontré que les lignes directrices ne sont pas toujours appliquées de façon constante par tous les CÉT. Les lignes directrices devraient alors être étudiées de nouveau en vue de les améliorer davantage.

Les lignes directrices, si elles étaient étendues, joueraient un rôle important au niveau des renseignements transmis aux chercheurs et aux administrateurs afin qu'ils comprennent mieux les différences des subventions, des contributions et des contrats. La définition de ces termes et leurs implications semblent porter à confusion et occasionner un certain ressentiment. Des lignes directrices plus larges pourraient contribuer à clarifier cette question.

*Question 3 : Les mécanismes relatifs au traitement des demandes, à leur examen par les Comités d'évaluation technique et au processus décisionnel ont-ils été efficaces et efficaces? Pouvons-nous en tirer des leçons pour l'avenir?*

Malgré les variations dans le nombre de demandes reçues par chacun des Comités d'évaluation technique et les différentes approches utilisées par ces derniers, les processus selon lesquels l'IRST examine les demandes ont été efficaces. Le temps écoulé entre la date d'échéance des demandes et la revue des recommandations des CÉT par le CGS est d'environ trois mois, ce qui se compare favorablement aux autres programmes de financement de recherche examinés.

Toutefois, les processus pour obtenir des documents sur la révision du budget et sur les détails des projets approuvés avec financement réduit et pour négocier les accords de contribution exigent une période supplémentaire, qui dans certains cas peut être prolongée. Bien qu'en général le traitement des demandes ait été plus rapide lors du deuxième appel, il y a eu peu de différence entre l'appel de 1999 et celui de 2000, quant à la plus longue période de temps à compter de l'avis d'acceptation des coprésidents du CGS de l'IRST jusqu'à la signature d'un accord de contribution. Il serait utile d'établir une norme d'exécution à l'intention de toutes les parties afin de prévenir les négociations prolongées.

Plusieurs membres des CÉT auraient aimé avoir plus de temps pour examiner les demandes. D'après eux, cela serait possible si le Secrétariat distribuait les copies des demandes dès réception plutôt que d'attendre qu'elles soient vérifiées pour l'intégralité, ou encore si plus de temps était prévu entre la distribution des demandes et les rencontres avec les CÉT. Il serait peut-être approprié d'accorder plus de temps aux comités qui reçoivent un plus grand nombre de demandes. Par contre, le fait que certains comités exigent que tous les membres examinent toutes

les demandes plutôt que de faire examiner chaque demande par deux membres du comité, peut aussi influencer sur la durée de temps requise.

L'examen des dossiers et les entrevues avec les membres des CÉT ont fourni la preuve que l'interprétation et l'application des critères variaient non seulement entre les comités mais aussi au sein d'un même comité. En clarifiant les définitions et en renseignant les demandeurs sur la pondération assignée aux critères et, plus particulièrement, en identifiant clairement les critères essentiels, il serait possible d'aider les demandeurs à préparer leurs propositions. Des rencontres avec les présidents des CÉT pour examiner les approches et échanger sur les techniques entraîneraient une meilleure cohérence.

Les groupes de discussion, les entrevues avec les membres des CÉT et l'examen des dossiers a permis d'identifier le besoin de renforcer les CÉT. Certains comités, pour respecter les lignes directrices applicables aux conflits d'intérêts, se retrouvaient parfois dans une situation où seulement deux membres étaient en mesure d'évaluer les propositions. Dans certains de ces cas, les experts en la matière devaient s'abstenir. Certains comités ont reçu des demandes touchant des domaines spécialisés en dehors de leurs compétences spécialisées communes. Il a parfois été possible de renvoyer la demande à un autre comité, mais le besoin de trouver plus de scientifiques spécialisés en sciences humaines, entre autres, a été noté. Une méthode possible pour améliorer la cohérence des examens serait d'étudier les éléments de l'évaluation (par exemple, les questions de sévérité scientifique et les questions épidémiologiques) communs à tous les domaines prioritaires. Un groupe d'experts indépendant pourrait mener cette étude. Les résultats de cette étude pourraient ensuite être transmis à tous les CÉT aux fins d'examen.

Une question apparentée vise les demandes qui ne se qualifiaient pas dans un domaine prioritaire en particulier mais qui touchaient plutôt l'étendue des attributions des comités. Certains demandeurs s'inquiétaient de voir leur demande dirigée vers un comité ayant plus de propositions plutôt que moins, ou vers un comité dont les critères étaient appliqués plus rigoureusement, ou encore vers un comité qui n'avait pas les compétences spécialisées pour bien comprendre la proposition. Ce genre de situation peut donner lieu à un sentiment d'inéquité ou de manque de transparence dans le processus. D'autres programmes de financement confèrent avec des experts extérieurs ou utilisent des évaluateurs extérieurs dans de telles situations.

La rétroaction des demandeurs, surtout ceux dont la demande a été rejetée, a fait l'objet de plusieurs critiques. Dans certains cas l'IRST a fourni des renseignements utiles, mais cela n'a pas été la norme. L'examen des dossiers a révélé que bien que les Comités d'évaluation technique aient préparé des notes convaincantes à inclure dans les lettres de refus, elles étaient souvent résumées en un bref paragraphe, ou n'étaient pas utilisées par le Secrétariat. Dans un des programmes du CRSNG, l'évaluateur principal d'une proposition est responsable de préparer la rétroaction au demandeur, qui est ensuite jointe, sans modification, à la lettre d'avis préparée par le personnel du CRSNG.

Les présidents des CÉT évaluent les processus et les pratiques d'évaluation et de décisions

---

applicables aux propositions de recherche et soumettent leurs observations au CGS. Selon toute évidence, plusieurs de leurs observations sont ensuite incorporées à la prochaine année. L'évaluation et la sélection des meilleures propositions influenceront sur la participation des scientifiques à l'IRST et sur le succès et l'impact de l'Initiative sur la santé et l'environnement. L'amélioration de cet aspect de l'Initiative sera toujours importante.

*Question 4 : Tous les mécanismes et les bases de données nécessaires pour effectuer le suivi des demandes et des projets financés par l'IRST ont-ils été mis en place?*

Le Secrétariat de l'IRST a créé une base de données Microsoft Access pour les demandes. L'IRST maintient aussi plusieurs fichiers tableurs Microsoft Excel et Corel Quattro Pro qui contiennent des renseignements détaillés sur les demandeurs, les demandes, les accords de contribution et les transactions financières. Ces bases de données sont utilisées pour préparer des rapports périodiques et des sommaires.

La plupart des documents et des fichiers produits par l'IRST sont disponibles sur des disques communs de réseau que se partagent le personnel de l'IRST. La correspondance sur papier reçue de l'extérieur est conservée dans des dossiers imprimés. Les copies papier de certains courriels reçus par l'IRST ont été trouvées dans les dossiers des demandeurs.

L'évaluation a révélé au-delà de 500 fichiers sur les disques partagés. Chaque personne du Secrétariat, y compris les travailleurs temporaires, ont leur propre répertoire et leurs propres fichiers sur le disque. Plusieurs fichiers sur le disque partagé portent sur le même sujet (souvent la même version et des versions différentes). Les différentes ébauches et les versions de documents remplacées ainsi que les différentes façons dont ils ont été identifiés, codés et organisés peuvent occasionner des pertes de temps, des erreurs ou porter à confusion, surtout lors de la venue de nouveaux employés au Secrétariat. Il peut être utile de désigner un répertoire avec des sous-repertoires appropriés, pour conserver tous les documents officiels et la dernière mise à jour des fichiers officiels de l'IRST.

Les accords de contribution de l'IRST exigent que les bénéficiaires de fonds fournissent des rapports financiers trimestriels et des rapports d'étape annuels. Ces rapports servent à la prise de décisions sur les paiements futurs ( et aux recouvrements le cas échéant). Les rapports financiers semblent être à jour. Le personnel de l'IRST et les Comités d'évaluation technique examinent les rapports d'étape transmis au CGS aux fins de décisions relatives au prolongement des projets.

Le Secrétariat de l'IRST est responsable du suivi et de la mise à jour de la base de données Access. La base de données électronique saisie l'information financière et les rapports d'étape transmis au Secrétariat. Toutefois, les dossiers de *projets*, qui comprennent les recommandations des CÉT en matière de financement ainsi que toute la correspondance sont conservés dans les dossiers imprimés des demandeurs. Ces dossiers comprennent l'information financière, en plus des demandes, des modifications, des copies d'ententes, de la correspondance et d'autre documentation. Il a été noté que dans certains dossiers les documents originaux ont été remplacés

lors de la réception d'examens subséquents. Cette pratique ne préserve pas l'entière historique d'une demande. Il serait peut-être utile d'évaluer quels renseignements sont essentiels et doivent être conservés dans les dossiers imprimés.

L'évaluation a noté que le Secrétariat élabore une nouvelle base de données qui n'est pas encore opérationnelle.

*Question 5 : Quels mécanismes l'IRST a-t-elle élaborés pour promouvoir la diffusion des résultats des projets de recherche aux décideurs et aux responsables des programmes dans les secteurs public et privé? Les chercheurs ont-ils été sensibilisés au fait qu'il est nécessaire de fournir les résultats de leur recherche aux utilisateurs éventuels?*

L'IRST finance la recherche scientifique dans le but d'activer et d'appuyer la production des connaissances à l'intention des responsables des politiques, des décideurs et des responsables de la réglementation. Les résultats prévus serviront de fondement scientifique pour une évaluation des risques, ainsi que des stratégies et options saines en matière de gestion des risques .

Des 340 000 dollars dont dispose l'IRST aux fins de la communication, 245 000 dollars sont ciblés pour les dépenses au cours de l'année financière 2001-2002. Une partie de ce montant est affectée à un symposium/conférence final où les résultats des projets de recherche financés par l'IRST seront présentés. Au moment de la présente évaluation, seulement deux projets ont été terminés alors que tous les projets financés par l'IRST doivent être terminés d'ici à la fin de mars 2002. Un grand nombre de projets sont prévus être en mesure de présenter leurs résultats préliminaires au symposium/conférence final.

Entre-temps, l'IRST a mis en place d'autres mesures pour assurer la diffusion continue des renseignements sur le programme aux fins d'utilisation au niveau professionnel. Par exemple, les chercheurs bénéficiaires des fonds de l'IRST participeront à des conférences scientifiques. Dans la même poussée, les scientifiques du Secrétariat de l'IRST ont à ce jour eu l'occasion de faire neuf présentations sur le programme lors de rencontres professionnelles.

Bien que des fonds aient été affectés à l'important colloque/conférence, où les résultats des projets financés par l'IRST seront dévoilés aux utilisateurs éventuels, plusieurs répondants à l'évaluation ont identifié la nécessité de porter une plus grande attention à la recherche financée par l'IRST afin qu'elle soit à la fois utilisable et utilisée. La communication efficace a été identifiée comme étant un énorme défi, car la plupart des chercheurs sont spécialisés dans la recherche plutôt que dans la communication avec les personnes qui ne sont pas dans le domaine de la recherche et plusieurs utilisateurs éventuels de la recherche n'ont pas suffisamment de formation scientifique pour interpréter l'importance des résultats de la recherche ou ne disposent pas d'assez de temps pour se tenir au courant de la recherche qui leur serait pertinente.

Plusieurs répondants estimaient qu'il serait bon d'organiser un plus grand nombre d'échanges de

moindre envergure entre les scientifiques et les utilisateurs. Ces échanges permettraient aux responsables des politiques et de la réglementation et aux décideurs de renseigner les scientifiques sur ce qu'ils avaient sur leurs écrans radar et aux scientifiques de renseigner les utilisateurs sur leur recherche. D'autres ont suggéré que l'IRST précise plus particulièrement la recherche qu'elle prévoit diffuser aux non-scientifiques et qu'elle permette aux ressources des projets d'y inclure l'expertise en traduction et en interprétation des résultats de façon à les rendre accessibles aux non-initiés. Cette question de communications mérite une attention particulière afin d'assurer la réalisation de tous les bienfaits anticipés de l'IRST.

Les accords de contribution de l'IRST comprennent une clause énonçant que : « le bénéficiaire fera de son mieux pour rendre publique les résultats de la recherche effectuée en vertu du présent accord dans un délai de un (1) an à compter de l'expiration de cet accord ».

Nous avons demandé aux CP dont les demandes ont été acceptées si, avant la signature d'une entente de financement, ils avaient été renseignés sur les conditions qui y sont rattachées et si on leur avait demandé de quelle façon ils prévoyaient transmettre les résultats de leur recherche aux utilisateurs éventuels. Des 43 répondants concernés, huit (ou 19 p. 100) ont affirmé ne pas avoir été clairement renseignés sur les conditions rattachées au rapport final.

Tous les répondants ont affirmé qu'ils prévoyaient présenter les résultats de leur recherche au moyen d'articles de journaux et d'exposés lors de conférences. De plus, 20 répondants ont mentionné qu'ils feraient usage des médias, 12 utiliseraient Internet et 27 ont mentionné d'autres moyens pour transmettre les résultats de leur recherche aux utilisateurs.

*Question 6 : Quels mécanismes l'IRST a-t-elle mis en place aux fins de la communication, du marketing et de l'information publique? Dans quelle mesure ces mécanismes ont-ils été efficaces dans l'atteinte de leurs objectifs?*

L'IRST a élaboré un plan de communications qui comprend une analyse situationnelle des forces, des faiblesses et des possibilités. Ce plan définit trois marchés cibles et identifie les objectifs, les stratégies et les tactiques pour chacun d'eux. C'est un plan ambitieux qui semble exiger plus de ressources que ne le prévoit actuellement le budget de l'IRST.

La première année (1998-1999), l'IRST s'est consacrée à préparer les mécanismes et les processus nécessaires à l'exploitation de l'Initiative. Le personnel restreint du Secrétariat a réussi à préparer des documents visant à renseigner les chercheurs, les ministres, les autres intervenants et le public sur la création de l'IRST. Ils ont conçu, élaboré et produit toute la documentation à l'intention des demandeurs éventuels afin qu'ils puissent préparer et soumettre des propositions de recherche.

L'IRST a annoncé le lancement du programme au moyen de communiqués et de discours des ministres de la Santé et de l'Environnement. Pour communiquer des renseignements qui la

concernent, l'IRST utilise son site Web, la participation de ses scientifiques aux conférences sur la toxicologie, les membres du Secrétariat pour promouvoir l'IRST lors de conférences professionnelles et elle commande l'information publique (par exemple, des « reportages d'intérêt public » sur la pollution de l'air et l'IRST).

L'IRST compte beaucoup sur Internet et sur la participation de ses scientifiques aux conférences professionnelles pour renseigner les chercheurs et le public. Son site Web comprend des renseignements à l'intention des demandeurs concernant les objectifs et les lignes directrices de l'IRST, les formulaires de demande ainsi que des renseignements sur les projets approuvés et sur les progrès marqués par l'IRST. L'IRST a enregistré 41 000 visites entre mars 1999 et mars 2000 qui ont déclenché l'enregistrement de plus de 200 réponses. Une grande partie des courriels reçus du site Web étaient des requêtes provenant de Canadiens et de Canadiennes au sujet des substances toxiques en général. Le site Web fournit des liens aux pages d'autres ministères fédéraux, de la Société de toxicologie, du Réseau canadien des centres de toxicologie, de certaines universités et à bon nombre d'outils de recherche.

L'IRST a commandé du Angus Reid Group un important sondage sur l'opinion et la sensibilisation du public en matière de recherche sur les substances toxiques. Il a été déposé en septembre 2000. L'étude a révélé que seulement un tiers des répondants était au courant de l'existence des programmes sur les substances toxiques et que seulement 1 p. 100 connaissait l'IRST. Le Secrétariat a aussi commandé le « Outreach and Stakeholder Liaison Proposal » ainsi qu'un nombre restreint de textes spécialisés dans des domaines comme la pollution de l'air en milieu urbain et l'IRST. L'utilisation de ces documents et de ces outils de planification a été très restreinte à ce jour.

*Question 7 : Les demandeurs, les membres des Comités d'évaluation technique et du Comité des gestionnaires scientifiques ainsi que les bénéficiaires des fonds de projets ont-ils été satisfaits de l'administration de l'IRST? Comment peut-on améliorer ce processus et le rendre plus efficace et acceptable pour ces partenaires et clients?*

On a demandé à toutes les personnes interrogées et à tous les répondants au sondage d'exprimer leur satisfaction par rapport aux processus de l'IRST et à la communication avec cette dernière. On leur a aussi demandé de fournir des suggestions en vue d'améliorer les processus de l'IRST.

L'évaluation de la communication entre l'IRST et les demandeurs allait de très satisfaisant à extrêmement insatisfaisant. À la lumière des commentaires des groupes de discussion, cette variation est visible d'emblée. Tous les groupes de discussion ont mentionné que les refus de financement étaient communiqués de façon trop sèche et que les explications étaient généralement insuffisantes devant la quantité de travail investi dans les propositions. Un des participants au groupe de discussion a noté que l'absence de commentaires d'analyse postérieure sur la question scientifique de fonds à l'intention des chercheurs, surtout ceux dont la demande a été rejetée, les dissuade de reformuler une demande et n'offre aucune base de consultation future. Par opposition, un autre participant a énoncé que le Secrétariat de l'IRST avait été très utile en

---

matière de budget, tant lors de communications directes qu'avec le personnel administratif de l'établissement.

L'examen des dossiers des demandeurs a révélé des variations considérables dans la rétroaction que fournit le Secrétariat de l'IRST aux demandeurs. Dans certains cas, les dossiers comprenaient des lettres détaillées dans lesquelles étaient inscrites des critiques constructives et des suggestions par rapport à d'autres programmes qui pourraient intéresser les demandeurs. Dans d'autres cas, bien que des commentaires détaillés aient été préparés par un CÉT et incorporés au dossier, cette information avait été réduite à quelques lignes dans une lettre provenant du Secrétariat. Dans certains dossiers, rien n'était inscrit en preuve de rétroaction au demandeur.

Les entrevues et les sondages auprès des CP ont permis de corroborer les résultats. Lorsqu'on a demandé aux CP dont la demande avait été acceptée s'ils avaient été bien renseignés sur les conditions rattachées aux ententes de financement avant la signature, 35 p. 100 ont affirmé ne pas avoir été bien renseignés sur l'échéancier des paiements et environ 20 p. 100 étaient du même avis pour ce qui est du rapport d'activités, des rapports d'étape et du rapport final. Il a été noté que les chercheurs ne signaient pas les ententes de financement. Dans le cas des établissements non fédéraux, des accords de contribution étaient signés par les agents des autorisations financières. Dans le cas des autres ministères fédéraux, les agents des autorisations financières signaient des protocoles d'entente.

Lorsqu'on a demandé aux CP dont les demandes avaient été rejetées si l'IRST avait expliqué les raisons qui avaient motivé le refus, au-delà de 40 p. 100 ont affirmé ne pas avoir été informé de ces motifs. De plus, parmi les chercheurs à qui l'on a donné une explication, un tiers n'était pas satisfait du motif du refus. La plus importante critique relative à la communication était le fait qu'elle était souvent impersonnelle, ne fournissait pas des explications pertinentes quant aux motifs du refus et n'offrait pas de suggestions sur les améliorations possibles ou sur les autres sources de financement offertes. La petite taille des échantillons ne permettait pas l'analyse des commentaires des CP entre le premier appel et le deuxième appel.

Les entrevues avec les agents financiers des autorités contractantes non fédérales ont fournies d'autres preuves relatives à la communication de l'IRST en matière d'exploitation. Des 22 personnes interrogées, 10 ont affirmé avoir été insatisfaites des communications avec l'IRST pendant la négociation des accords de contribution.

Plusieurs membres du CGS et des CÉT qui ont été interrogés ont reconnu le besoin d'améliorer les communications. Parmi les suggestions fournies par les groupes de discussion, l'amélioration des communications était un besoin prioritaire.

La rétroaction de certains répondants peut refléter leur besoin d'adapter les procédures et les exigences de l'IRST qui diffèrent des autres programmes qui leurs sont familiers. Certaines rétroactions reflètent possiblement la crise de croissance attendue de toute nouvelle entreprise. Certaines peuvent refléter les tensions élevées qu'a subi le personnel restreint du Secrétariat à

travailler selon des échéanciers très serrés. Toutefois, la constance des résultats relatifs à la communication entre l'IRST et ses participants en matière d'exploitation indique que c'est un domaine qui exige une attention particulière et doit être amélioré.

Les niveaux de satisfaction des membres des CÉT par rapport à la gestion et aux processus de l'IRST étaient très contradictoires - cela était surtout axé sur les retards de paiement aux chercheurs et sur les exigences applicables aux rapports financiers qu'ils ont qualifié comme étant excessives, rigides et microgérées. Certains ont adouci leurs commentaires disant que l'IRST avait vécu un « démarrage difficile » et qu'elle était toujours en apprentissage bien que certaines améliorations aient été marquées dans la deuxième année. Plusieurs ont mentionné que le temps accordé à l'évaluation des propositions était trop court et que l'attention consacrée à l'analyse des progrès et des résultats de la recherche était insuffisante. Par opposition, d'autres répondants, qui ont peut-être reçu de l'aide pour répondre aux exigences administratives, étaient très satisfaits. Cependant, tous étaient d'accord que les processus administratifs devaient être simplifiés en réduisant le nombre de formulaires et en allégeant le suivi et les rapports financiers.

Certains problèmes ont été identifiés dans la rétroaction des autorités contractantes non fédérales. Des 22 répondants, 10 ont affirmé avoir été insatisfaits de la communication avec l'IRST pendant la négociation des accords de contribution, et 14 parmi 17 autorités estimaient que l'IRST ne reflétait pas assez les pratiques contractuelles des universités. Malgré les critiques, attribuées en partie aux « défauts de jeunesse » et au fait que ces représentants ne connaissaient pas les accords de contribution et la nature des exigences de la responsabilisation, plusieurs autorités contractantes non fédérales ont affirmé que l'IRST répondait à un besoin et devrait continuer.

Le groupe de discussion estimait aussi que les exigences administratives de l'IRST étaient en quelque sorte onéreuses. La rigidité relative aux rapports financiers trimestriels et aux rapports d'étape a suscité la plupart des commentaires. Certains ont observé que l'exigence selon laquelle les rapports doivent être soumis à la fin de décembre allait à l'encontre des pratiques universitaires qui ferment avant Noël jusqu'au début de janvier. Il a été noté que la révision et la resoumission de documents pour les projets approuvés avec financement réduit, et les retards prolongés lors de la négociation des accords de contribution entraînaient parfois la perte d'une saison de recherche et de certains membres de l'équipe de projet anticipée.

Les exigences détaillées et fréquentes applicables aux rapports financiers, l'incapacité de reporter des fonds d'une année à l'autre et la limite de 1 000 dollars pour l'acquisition de biens d'investissement font partie des autres préoccupations notées. Certains chercheurs ont mentionné que la location ou les coûts contractuels de certains articles plus ou moins bon marché excédaient leur prix d'achat effectif, et qu'aucun bienfait résiduel n'en était tiré.

Plusieurs répondants ont émis des commentaires sur la complexité inhérente de la négociation des accords de contribution distincts avec les membres d'une équipe de projet qui sont affiliés à différents établissements. Certains répondants ont suggéré de donner la responsabilité de la

gestion complète de l'équipe de projet en matière de finances et de recherche scientifique au chercheur principal. D'autres ont indiqué que la pratique actuelle, notamment des ententes réparties et distinctes, permet une plus grande souplesse d'adaptation et devrait être retenue. Cette question a suscité des points de vue très différents. Certains répondants ont avoué que les différences entre les établissements, en matière de pratiques et de capacités, ne devraient pas être négligées comme facteur.

Il est évident que les rôles des CP et leurs relations avec leurs collaborateurs associés doivent être examinés de façon à connaître si les ententes financières peuvent être simplifiées. Il est important de tenir compte des capacités des bureaux des finances dans les établissements de recherche et de la quantité de travail que représentent les différentes options pour l'IRST.

Les remarques quant à l'insuffisance des communications entre le CGS et les CÉT, à l'absence de délais d'exécution raisonnables pour évaluer les demandes, à l'insuffisance du temps prévu pour les rencontres, aux retards dans la diffusion des ordres du jour, au défaut d'acheminer les procès-verbaux des réunions à tous les membres du CGS et à la durée disproportionnée de l'examen de détails financiers semblent indiquer une mauvaise gestion du CGS en matière d'exploitation. Les processus doivent être simplifiés et les mécanismes de rétroaction doivent être améliorés à partir du niveau du CGS jusqu'au demandeur individuel.

Plusieurs améliorations ont été suggérées. Pour favoriser l'innovation et prévenir la résistance au changement et au renouveau, une partie des fonds pourrait être réservée aux jeunes chercheurs qui se consacrent à des méthodes et à des projets innovateurs. Voilà une façon d'inciter les jeunes chercheurs à toucher un domaine de la recherche approprié aux priorités des politiques gouvernementales. Le gouvernement devra s'engager au financement de l'IRST à long terme et considérer cet engagement comme le besoin stratégique le plus important pour attirer et retenir les chercheurs de grande compétence scientifique.

*Question 8 : Quelle est l'efficacité des processus de l'IRST par opposition à ceux qu'utilisent les programmes semblables du gouvernement fédéral?*

Plusieurs autres programmes de financement de la recherche ont été examinés aux fins de la comparaison, mais aucun n'était identique à l'IRST. Ils incluaient deux conseils de financement majeurs, des programmes de financement de la recherche de deux ministères fédéraux et un programme national, non gouvernemental, axé sur les maladies. Le groupe d'étude a examiné les documents imprimés des programmes comparés. Des conversations téléphoniques et des consultations en tête-à-tête ont été organisées avec les représentants de l'Institut de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), les Partenaires de recherche pour la gestion durable des forêts et les programmes ENFOR (énergie forestière) de Ressources naturelles Canada (RNCAN). Les renseignements sur le programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et sur l'Institut national du cancer du Canada ont été pris dans leurs sites Web respectifs. Les débats en vertu de la présente question sont restreints aux processus qui sont

---

communs aux autres programmes de financement.

L'utilisation des accords de contribution par l'IRST exige une plus grande responsabilisation et l'établissement de rapports plus rigoureux que ne l'exigent des subventions, ce qui distingue l'IRST de la plupart des autres programmes de financement. En outre, l'IRST finance des *projets*, ce qui la distingue des autres programmes qui ont tendance à appuyer les *chercheurs* ou les *programmes* continus dans des domaines scientifiques particuliers. En conséquence, lorsqu'elle évalue les demandes de financement, l'IRST met l'accent sur le mérite scientifique et sur la pertinence des propositions de recherche tandis que le CRSNG et l'IRSC se concentrent surtout sur la qualité des chercheurs et leurs diplômes.

À la lumière de ces différences, les processus de l'IRST se comparent à juste titre à ceux des autres programmes de financement de la recherche. Les délais requis pour évaluer le mérite scientifique des demandes sont plus courts et sont moins exigeants en temps et en main-d'œuvre que les autres approches qui utilisent des évaluateurs extérieurs. Cela s'équilibre cependant par la durée plus longue de la négociation des accords de contribution, surtout dans le cas où le financement des projets a été réduit lors de la vérification technique.

L'IRST approuve des projets pluriannuels mais la continuité de leur financement doit être approuvée annuellement selon la vérification satisfaisante d'un rapport d'étape annuel. Cet élément fait partie de certains mais non de tous les programmes de subventions incitatives. Ce fonctionnement entraîne un niveau plus élevé de responsabilisation mais il crée un surcharge de travail pour les CÉT, les chercheurs et le Secrétariat. Un des programmes comparés utilise des contrats pour financer la recherche, ce qui nécessite aussi une surveillance plus rigoureuse et l'encaissement des extrants acceptables. Un répondant a observé que les contributions étaient préférables aux contrats car les fonds sont disponibles aux chercheurs avant qu'ils engagent des dépenses, tandis que les contrats sont payés seulement à l'achèvement des travaux.

L'IRST se distingue aussi de la plupart des autres programmes fédéraux de financement de la recherche puisqu'elle permet aux scientifiques de participer aux projets sans exiger qu'ils occupent un poste de professeur auxiliaire dans une université. Ils compétitionnent avec les chercheurs dans les universités pour le financement et doivent ainsi pouvoir maintenir un travail de haute qualité. Cet aspect, et son incidence sur les projets collaboratifs, permet à l'IRST d'avoir un avantage sur les autres programmes puisqu'il favorise le transfert intersectoriel des connaissances.

Certaines critiques précisait que les critères d'évaluation de l'IRST devraient être plus clairement définis et leur importance relative mieux expliquée aux demandeurs. D'autres programmes de financement offrent plus de précisions concernant les critères utilisés à l'examen des propositions. Plusieurs précisent même les critères essentiels et ceux qui sont prioritaires. D'autres programmes fournissent des descriptions plus complètes sur la façon dont les critères doivent être appliqués. Ces pratiques permettent aux chercheurs d'inclure et d'accentuer dans

leur recherche les aspects les plus importants.

L'IRST vise fondamentalement à fournir des connaissances scientifiques aux représentants du gouvernement afin de leur aider à assumer leurs responsabilités liées aux politiques, à la réglementation et à la gestion des risques. Cela exigera que les scientifiques diffusent avec efficacité les résultats de leur recherche aux bureaucrates. Bien que l'IRST invite ses demandeurs à déterminer les coûts de diffusion dans leur demande, elle fournit très peu d'explications ou d'orientation sur ce que cela englobe. La plupart des demandes évaluées ne prévoyaient aucun frais de diffusion ou n'obligeaient pas la participation à des conférences professionnelles spécifiques, ce qui, somme toute, correspond aux autres programmes de financement de la recherche fondamentale. Aucune demande évaluée n'incluait des activités visant à transmettre les résultats de la recherche aux utilisateurs éventuels à l'extérieur de la communauté scientifique. Par opposition, le programme de lutte contre les contaminants dans le Nord exige que les demandeurs décrivent la façon dont ils prévoient amener les utilisateurs éventuels à définir le projet de recherche et la façon dont ils prévoient renseigner ces utilisateurs sur les résultats de la recherche. Cette approche pourrait être utile à l'IRST pour s'assurer que les utilisateurs sont renseignés sur les résultats de la recherche.

L'IRST se défend bien par rapport aux autres programmes de financement de la recherche. Toutefois, certains ont des aspects qui semblent pertinents à l'Initiative et qui méritent une étude attentive en vue d'améliorer ses procédures et son exploitation.

*Question 9 : Dans quelle mesure l'IRST a-t-elle attiré des ressources selon la méthode d'effet de levier aux fins de la recherche sur les substances toxiques prioritaires au Canada?*

Selon une opinion largement partagée, l'IRST a réalisé l'effet de levier au niveau des projets. Les répondants ont noté que le programme permettait aux chercheurs d'accéder aux services de laboratoire et aux boursiers postdoctoraux des universités. Il permettait aussi aux chercheurs universitaires d'accéder aux installations, à l'équipement et aux données du gouvernement. Cependant, aucune méthode uniforme pour rendre compte de cet effet de levier sur les ressources n'a été établie. Il est essentiel d'élaborer et de fournir des définitions pour distinguer les contributions « en espèces » des contributions « en nature » ainsi que des lignes directrices pour en rendre compte.

L'examen des dossiers de demandes a révélé que plusieurs projets identifiaient des « contributions (en espèces et en nature) d'autres sources » mais les données inscrites variaient beaucoup. Certains demandeurs ont fourni des renseignements élaborés sur le soutien auxiliaire qui était à leur disposition et à celle du projet tandis que d'autres en ont fourni très peu. Le fait d'inclure ou non la valeur des installations, des services techniques et du personnel de soutien

portait à confusion. Par exemple, certaines demandes notaient que des boursiers de recherche postdoctorale et/ou des étudiants au doctorat financés en vertu d'autres programmes feraient partie de l'équipe de projet mais n'identifiaient pas leurs salaires comme des « contributions d'autres sources ». Certains répondants ont mentionné le besoin de clarifier cet aspect.

Des programmes comme celui de l'IRST peuvent utiliser l'effet de levier à deux niveaux, notamment au niveau du programme et au niveau des projets. Au niveau du *programme*, cet effet provient des autres agences qui contribuent financièrement au budget du programme. Cette participation témoigne de la motivation et de l'engagement des agences à la mission, aux objectifs et à l'exploitation du programme. Les fonds attirés selon l'effet de levier permettent d'augmenter la taille du programme. Les agences qui contribuent financièrement au programme peuvent en superviser la gestion et lui fournir une orientation stratégique.

Par opposition, l'effet de levier au niveau du projet augmente les possibilités en termes de portée ou de durée mais est de caractère « unique ». Il ne peut être partagé avec les autres projets. Il ne peut être redirigé vers d'autres domaines prioritaires et ne peut être considéré de façon continue. À ce jour, l'IRST s'est concentrée sur l'effet de levier au niveau des projets et dans une certaine mesure, a réussi. Les occasions permettant d'utiliser l'effet de levier au niveau du programme, qui entraînent une plus grande souplesse et n'empêchent pas l'effet de levier au niveau des projets mais qui au contraire en augmentent les possibilités, devraient être considérées.

*Question 10 : La structure de régie de l'Initiative de recherche sur les substances toxiques (IRST) permet-elle de gérer le processus avec efficacité et efficience?*

Le terme « régie d'entreprise » est utilisé dans les secteurs public et privé, aux niveaux national et international, pour identifier les processus selon lesquels les organisations sont dirigées, contrôlées et tenues de rendre compte. Les quatre éléments clés de la régie sont l'intendance, le leadership, l'orientation et le contrôle. Les arrangements de régie d'entreprise répartissent la responsabilité des fonctions d'entreprise et définissent les mécanismes de contrôle et de communication à même les entités. Un cadre de régie solide fournit la structure essentielle aux directeurs généraux des agences et aux directeurs des autorités afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées, tout en étant rassurés que les contrôles appropriés sont en place et que les risques sont bien gérés. La régie d'entreprise vise à conserver une attention marquée sur les priorités organisationnelles. L'élaboration de lignes de responsabilisation et d'autorisation claires, la déconcentration des pouvoirs en matière de décisions et la gestion efficace des ressources permettront que cela se réalise.

Une initiative bien gérée fonctionne sans heurts et atteint ses objectifs de façon efficiente et efficace. L'examen de la régie de l'IRST comprenait un examen de son mandat, son organisation, la délégation de ses responsabilités, sa structure de rapports, les interrelations entre différentes parties, l'orientation et l'attribution de ses ressources et son cadre de responsabilisation.

---

***Mandat et vision de l'avenir :*** L'IRST a été dotée d'une mission, d'objectifs et d'un cadre d'exploitation. Toutefois, elle n'est pas une organisation permanente. L'Initiative a été créée selon un terme précis et réduira progressivement ses opérations à moins qu'elle ne soit renouvelée. Le prolongement de l'IRST au-delà de son présent mandat est anticipé. Les observations sur la question de régie deviennent plus pertinentes à la lumière du renouvellement possible de l'Initiative.

L'évaluation n'a révélé aucune preuve d'une vision de l'avenir autre que l'objectif qui vise à « parfaire la base de connaissances nécessaire à définir et à réduire l'incidence des substances toxiques sur les écosystèmes et la santé humaine au Canada ». Il n'est peut-être pas nécessaire pour un programme de trois ans d'énoncer une vision explicite de l'avenir, mais si l'IRST devenait un programme permanent ou une initiative à long terme, il lui serait nécessaire d'élaborer sa propre vision expliquant comment elle s'apparente à la vision et aux priorités du gouvernement fédéral.

L'IRST a été dotée du mandat de financer les projets tant du gouvernement fédéral que des agences non gouvernementales pour parfaire la base de connaissances nécessaire à définir et à réduire l'incidence des substances toxiques sur les écosystèmes et sur la santé humaine au Canada. Ce mandat est conforme au mandat de Santé Canada et à celui d'Environnement Canada. L'IRST a fourni un soutien à la recherche fédérale et non fédérale sous une égide et selon des règles du jeu équitables et elle a favorisé la collaboration entre ces secteurs.

***Organisation - Processus :*** L'IRST a élaboré des structures et des processus visant à réaliser ce mandat. Ces derniers semblent avoir été efficaces au cours des étapes initiales. L'IRST a été capable, avec des ressources et des délais restreints, d'élaborer des outils pour renseigner les chercheurs sur sa création, sur l'acceptation et l'évaluation de propositions de projets selon un processus d'évaluation par les pairs et sur sa participation aux accords de contribution avec des établissements de recherche non fédéraux et aux protocoles d'entente avec les ministères fédéraux. L'IRST a aussi élaboré des procédures approfondies pour suivre les progrès réalisés par les projets et les dépenses encourues par ces derniers.

Ces procédures semblent avoir bien fonctionné. Les soumissions présentées à l'IRST ont dépassé l'offre dans les cinq domaines prioritaires identifiés. Les CP, les CA et les autorités contractantes des agences de recherche ont cependant estimé que les processus relatifs à l'établissement des rapports financiers et des rapports d'étape étaient excessifs.

Alors qu'elle accomplissait les activités susmentionnées, l'IRST n'a pu articuler la façon dont elle prévoit joindre les utilisateurs éventuels, les décideurs et les responsables des politiques et de la réglementation qui ont besoin des résultats de la recherche en cours. Aucun renseignement n'a été fourni pour décrire les utilisateurs de résultats ciblés ou la façon de les joindre.

***Organisation - structures :*** La structure des comités de l'IRST semble avoir bien fonctionné. Le

Comité des gestionnaires scientifiques (CGS) se compose d'experts scientifiques dans le domaine de la recherche sur les substances toxiques des agences et organisations de recherche gouvernementales et non gouvernementales qui sont nommés par les ministres de la Santé et de l'Environnement. La composition du CGS omet les représentants des utilisateurs des résultats du programme et les chercheurs/utilisateurs des gouvernements provinciaux et territoriaux malgré le fait que ces derniers sont peut-être les principaux utilisateurs des résultats de la recherche financée par l'IRST. Ces deux groupes méritent une représentation appropriée sur le CGS afin qu'ils puissent soumettre au comité les besoins des utilisateurs et accroître la visibilité de l'IRST tant chez les utilisateurs que chez les chercheurs.

**Orientation et contrôle :** L'ébauche du mandat du CGS comprend la responsabilité « de fournir une orientation au Secrétariat de l'IRST ». Cela peut occasionner une certaine ambiguïté relative au lien hiérarchique entre le Secrétariat et le CGS, et peut créer des conflits par rapport aux responsabilités de gestion de Santé Canada. Ce rôle doit être éclairci afin de préciser s'il vise l'orientation stratégique et/ou l'orientation opérationnelle. La responsabilité de la gestion dicte clairement que le rôle du CGS devrait être de fournir une orientation stratégique et non une orientation opérationnelle.

Les situations où un membre d'un CÉT soumet une demande de financement a suscité des inquiétudes et des préoccupations relatives aux conflits d'intérêts. La continuité de telles perceptions (ou méconnaissances) pourrait influencer sur l'intégrité et la crédibilité du processus. Afin que la régie du programme soit convaincante, l'évaluation des propositions doit être impartiale et sans préjugés, *et doit être perçue comme telle*. Les lignes directrices et les pratiques du CRSNG relatives aux conflits d'intérêts dans le cadre des évaluations par les pairs peuvent être utiles et servir de modèle.

Le CGS a fourni aux CÉT des lignes directrices applicables à l'évaluation des propositions. Comme il a été noté ailleurs dans le rapport, les CÉT n'ont pas appliqué ces lignes directrices de façon constante lors du premier appel de propositions. Pour mieux contrôler le processus d'évaluation, ce qui est essentiel à la crédibilité de l'Initiative, des mécanismes pourraient être mis en place pour approuver toute modification apportée aux lignes directrices avant l'évaluation des demandes. Pour accélérer l'approbation de telles modifications, le CGS pourrait former un sous-comité responsable d'examiner et d'approuver les modifications proposées par les CÉT.

**Responsabilisation :** Les trois raisons principales pour lesquelles l'IRST a été placée au sein d'un ministère fédéral sont les suivantes : les ministres de la Santé et de l'Environnement conservent conjointement la responsabilité et le contrôle de l'Initiative; l'Initiative peut demeurer axée sur une politique scientifique solide et elle peut fournir aux ministres un bref rapport d'étape à chaque année. De plus, cela a permis d'examiner et de mettre au point la recherche visée pour évaluer, gérer et réglementer les risques afin de respecter l'orientation stratégique de l'Initiative.

L'IRST a conservé, dans ses fichiers, tous les renseignements nécessaires aux rapports sur la responsabilisation. Plusieurs renseignements sont transmis par l'entremise de rapports annuels et

du site Web. Cependant, aucun rapport d'étape périodique n'a été trouvé qui montrait que la responsabilisation était dirigée vers les ministres.

**Autres observations :** L'IRST doit explorer les possibilités d'optimiser les ressources auprès des autres fournisseurs de fonds pour la recherche sur les substances toxiques ainsi qu'auprès des utilisateurs de cette recherche. L'IRST doit établir des liens avec d'autres organisations semblables tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada.

### ***Cohérence des décisions de l'IRST :***

L'évaluation comprenait une analyse spéciale des processus d'évaluation des propositions. Un échantillon de 40 demandes a été choisi, huit dans chacun des cinq domaines prioritaires, avec une répartition égale de demandes approuvées et rejetées dans chaque sous-ensemble. L'échantillon comprenait 28 demandes présentées la première année et 12 présentées la deuxième année dont 12 proposaient des projets de un an et 28 des projets de deux ou trois ans. Un peu moins que la moitié des demandes ont été soumises par des chercheurs du gouvernement, mais certains d'entre eux travaillaient dans des universités ou dans d'autres établissements de recherche au moment où ils ont soumis leur proposition.

Les dossiers de demandes et les dossiers des Comités d'évaluation technique ont été examinés afin d'évaluer l'efficacité, l'efficacités et la cohérence des processus d'évaluation. Aucune critique n'a été dirigée vers les comités d'évaluation quant au mérite des demandes, mais l'évaluation a examiné les cotes et les commentaires qu'ont accordés les CÉT aux propositions en rapport avec les décisions de financement finales. Tous les dossiers disponibles pour chaque demande ont été examinés à fond et les renseignements clés ont été enregistrés. Cela comprenait des précisions liées aux critères d'évaluation de l'IRST et des documents administratifs utilisés comme des jalons en matière de procédure.

Les membres des CÉT interrogés ont indiqué que les critères et les lignes directrices étaient clairs mais que la structure des critères avait été modifiée par certains comités. L'examen des dossiers a révélé que les critères n'avaient pas été utilisés de façon uniforme par tous les comités et que les comités utilisaient différentes procédures.

Plusieurs dossiers ne comprenaient pas les évaluations des CÉT. Dans la première année, les demandes rejetées qui ont été examinées ne comprenaient aucune fiche d'évaluation pour trois des comités. Dans le cas des demandes approuvées, deux des comités n'incluaient aucune fiche d'évaluation. Dans l'ensemble, au-delà de la moitié des dossiers examinés ne comprenaient aucune fiche d'évaluation. La situation a été bien améliorée lors du deuxième appel, seulement deux des 12 dossiers à l'étude ne comprenaient pas l'évaluation des CÉT.

Les trois comités qui ont inclus des fiches d'évaluation dans la première année utilisaient des barèmes différents. Un seul comité a utilisé et appliqué les critères et les pondérations fournies par le Secrétariat de l'IRST de façon constante. Un autre CÉT a retenu les critères mais a rajusté

certaines pondérations, et les pondérations attribuées variaient quelque peu dans les fiches d'évaluation de certaines demandes. Un troisième comité, pour qui on a trouvé des fiches d'évaluation, appliquait les critères de façon inconstante, les utilisant en partie dans certains cas, en ajoutant dans d'autres et accordait une pondération égale à tous les critères et pour toutes les évaluations. Dans un cas, le pointage final ne concordait pas à la somme des critères d'évaluation individuels.

Comme il a été noté, certains présidents des CÉT ont fourni au CGS des commentaires par écrit sur les processus d'évaluation des propositions après le premier appel. L'IRST a modifié les lignes directrices, les critères et les pondérations lors du deuxième appel. On a observé qu'à ce moment, les critères identifiés ont été utilisés de façon beaucoup plus cohérente. Des fiches d'évaluation ont été utilisées sauf pour deux demandes, et tous les comités semblent avoir utilisé les mêmes critères et les mêmes pondérations.

Au cours des deux années, presque tous les dossiers comprenaient des commentaires descriptifs sur les propositions. Un seul dossier pour chacun des appels, les deux provenant du même CÉT, n'avait pas de sommaire d'évaluation. Toutefois, les commentaires variaient beaucoup, et le nombre d'évaluateurs pour chaque proposition variait d'un comité à l'autre et même au sein d'un même comité. Certains dossiers incluaient seulement les commentaires du comité, d'autres incluaient seulement les commentaires des évaluateurs individuels et d'autres encore incluaient les commentaires des deux sources. Dans les deux dernières situations, des observations divergeantes ont été notées. En règle générale, les comités qui ont utilisé les fiches d'évaluation et une échelle numérique pour chacun des critères avaient des commentaires plus détaillés. Un comité a préparé une rétroaction précise pour chaque demandeur, mais comme il a déjà été mentionné, la rétroaction aux demandeurs a été inégale.

Le groupe d'étude a trouvé des divergences dans les recommandations. Certaines étaient sans réserve, d'autres recommandaient de réduire le niveau de financement tandis que d'autres encore étaient conditionnelles à la disponibilité des fonds. Certains comités ont utilisé des catégories de recommandations à la suite desquelles certaines propositions ont reçu un plus grand appui que d'autres qui n'en méritaient pas moins. L'évaluation a révélé des circonstances où les recommandations des CÉT n'étaient pas conformes à la décision de financement éventuelle. L'étude n'a cependant pas découvert de documents dans les dossiers des demandeurs ou dans ceux des CÉT pour expliquer cette incohérence. Il est essentiel que de telles explications soient inscrites aux dossiers des demandeurs.

En bref, cette évaluation a révélé que les CÉT individuels opéraient un peu différemment. Cela soutient l'impression qu'ont certains répondants des CÉT et du CGS interrogés, certains groupes de discussion, participants et demandeurs. Un demandeur a souligné son inquiétude à ce que sa proposition, vaste et polyvalente, ait été dirigée vers un comité axé sur une vérification limitée des hypothèses scientifiques plutôt que vers un autre comité qui reconnaît la valeur des études exploratoires innovatrices qui dépassent le terrain traditionnel. À moins que cette incertitude ne soit manifestement corrigée, elle préviendra peut-être certains chercheurs très compétents dont les

---

intérêts de recherche sont précieux de présenter une demande à l'IRST.

Les lettres de rétroaction adressées aux demandeurs présentaient des différences marquées. Lors du premier appel de propositions, seulement deux lettres de rétroaction ont été trouvées, toutes deux adressées à des demandeurs dont la demande avait été rejetée et toutes deux visant des demandes évaluées par le même comité. Ce comité avait préparé de brefs exposés des faits à l'intention de chaque participant en plus des commentaires pour justifier ses évaluations et ses recommandations. Ironiquement, l'un des deux demandeurs à qui une rétroaction a été fournie faisait partie de l'échantillon. Ce demandeur a relevé le fait que les commentaires étaient brefs et a suggéré qu'une critique plus détaillée était justifiée étant donné la longueur de la proposition et le temps consacré à sa préparation.

Le Secrétariat de l'IRST a amélioré sa performance pour ce qui est d'aviser les demandeurs des décisions du CÉT et de leur fournir des commentaires sur leurs propositions. Lors du deuxième appel de propositions, le Secrétariat de l'IRST a posté des lettres de rétroaction à tous les demandeurs, tant ceux dont la proposition avait été rejetée que ceux dont la proposition avait été acceptée. Dans certains cas, ces lettres ont été trouvées bien qu'il n'y ait eu aucun commentaire du CÉT au dossier. Cependant, les lettres de rétroaction inscrites aux dossiers étaient, d'ordre général, brèves. Une seule incluait une suggestion sur la façon d'améliorer la proposition et identifiait d'autres programmes de financement de la recherche plus appropriés. Les participants dans quelques groupes de discussion et certains répondants ont affirmé que les demandeurs apprécieraient recevoir un peu plus que un ou deux paragraphes en commentaires. Voilà une nouvelle mesure que l'IRST peut prendre pour aider les chercheurs à concevoir de meilleures propositions et à préparer de meilleures demandes.

À la fin de chaque année, les CÉT doivent examiner les rapports d'étape des projets financés antérieurement ainsi que toute nouvelle demande. L'évaluation des dossiers n'était pas spécifiquement chargée d'examiner le processus d'évaluation des rapports d'étape, mais les dossiers examinés incluaient ces renseignements et cela fait partie du rôle des CÉT. Un examen superficiel des documents sur l'évaluation des progrès a révélé des différences parmi les CÉT au niveau des formulaires utilisés et des commentaires. Les recommandations quant au prolongement du financement étaient indépendantes des progrès marqués ou rapportés. Il est naturel que cela ait été le cas lors du premier appel étant donné les délais de démarrage, mais serait discutable pour les années subséquentes.

Bien que le nombre de nouvelles demandes lors du deuxième appel ait été moindre que celui de la première année, la charge de travail qu'exige l'examen des rapports d'étape représente un surplus de contraintes imposées aux membres des CÉT. L'examen exhaustif des rapports d'étape exigerait l'étude des propositions initiales et de toute évaluation subséquente à celle des CÉT en plus d'évaluer jusqu'à quel point les activités prévues ont été réalisées. La mesure dans laquelle cela a été effectué n'est pas claire. La période de temps réservée à l'évaluation des nouvelles demandes est aussi incertaine. Des lignes directrices et des formulaires normalisés à l'intention de

---

tous les CÉT rendraient le processus d'évaluation des rapports d'étape plus sévère.

Quelques observations sur l'exploitation sont dignes de mention. D'abord, bien que chaque demande approuvée comprenne une « liste de contrôle » pour enregistrer le contenu du dossier, ni la date de l'article ni le fait que l'entrée soit initiale ou révisée n'y sont indiqués. Deuxièmement, plusieurs dossiers comprennent tant les écritures initiales que les révisions, mais dans certains dossiers, les documents originaux ont été remplacés par une entrée révisée. Troisièmement, les dossiers de projets comprennent beaucoup d'information financière détaillée, intercalée par de l'information touchant « le projet ».

Au cours de la première année, plusieurs projets ont été lents à démarrer à cause des retards dans la confirmation du financement. Certaines ambiguïtés dans les accords de contribution devaient être réglées avant que les chercheurs puissent engager des dépenses relatives au projet. Dans plusieurs cas, suivant l'approbation de leur proposition initiale, les chercheurs devaient soumettre des budgets et des plans de travail révisés ainsi que des précisions sur les coûts en raison du financement réduit accordé au projet et aux fins de la responsabilisation du programme. L'effet réel net des niveaux de financement rajustés sur les budgets de l'IRST ou sur le calendrier et la portée des projets est incertain.

---

## Annexe

### MÉTHODES D'ÉVALUATION ET COLLECTE DES DONNÉES

Une combinaison de méthodes a été utilisée pour recueillir la preuve permettant de traiter des questions d'évaluation. Ces méthodes comprennent l'évaluation des documents du programme, des dossiers administratifs et des dossiers de demande de l'IRST, l'évaluation des sites Web sur Internet, des études de cas, des groupes de discussion avec une technique de groupe nominal, des sondages par la poste et des entrevues en tête-à-tête et par téléphone.

Les renseignements ont été recueillis à partir de documents électroniques et imprimés, et auprès de personnes qui sont actuellement, ou ont déjà été, associés à l'IRST. Les documents comprennent les procédures de l'IRST, les dossiers administratifs et financiers, les demandes, les résultats des processus d'évaluation technique, les communications avec divers groupes de personnes, les procès-verbaux/notes des réunions de comités et les rapports des autres agences.

Plusieurs guides d'entrevue et questionnaires spécialisés ont été élaborés pour saisir l'information sur les perspectives de certaines personnes choisies et leur expérience avec l'IRST et/ou avec d'autres programmes de financement de la recherche. Ces personnes comprenaient des membres du Comité de gestion scientifique et des Comités d'évaluation technique, des demandeurs (retenus et non retenus), des collaborateurs associés, le personnel du Secrétariat de l'IRST, des représentants d'agences de recherche responsables de négocier et de mettre en œuvre des ententes de financement, des représentants d'autres programmes de financement de la recherche et d'autres cadres supérieurs de Santé Canada (voir le tableau A.1 pour la répartition des personnes qui ont participé à l'évaluation). Un résumé de ces groupes de répondants et des méthodes de collecte des données utilisées est présenté ci-après.

**Membres du Comité des gestionnaires scientifiques** - Des entrevues en profondeur ont été fixées avec les coprésidents et un échantillon des membres du CGS. Ces répondants comprenaient des membres de différents types d'organismes et de différentes régions du Canada. Les membres du CGS étaient les seules personnes non admissibles au financement en vertu de l'IRST. Au total, sept entrevues ont eu lieu.

**Membres des Comités d'évaluation technique** - Quatre méthodes ont été utilisées pour obtenir la participation des membres des CÉT : des entrevues en profondeur, la participation à des groupes de discussion, la participation à des sondages par la poste en tant que chercheurs principaux (demandes retenues et non retenues) et la participation à des entrevues structurées en tant que chercheurs principaux (demandes retenues et non retenues). Tout a été fait pour éviter

qu'une personne participe à plus d'une de ces méthodes. Les membres des CÉT sont admissibles au financement de l'IRST et peuvent participer en tant que collaborateurs sur des projets proposés par d'autres demandeurs.

Tous les présidents des CÉT ont été interrogés mais n'ont pas participé aux groupes de discussion ou aux sondages. Au total, 10 entrevues en profondeur ont été fixées avec les membres des CÉT (y compris les présidents), neuf membres des CÉT ont participé aux groupes de discussion et huit membres des CÉT ont fait partie soit du sondage par la poste soit des entrevues structurées en tant que chercheurs principaux (demandes retenues et non retenues). Ainsi, au total, 28 membres des CÉT ont participé à l'évaluation.

**Chercheurs principaux** - Les renseignements ont été obtenus à partir des échantillons de chercheurs principaux (CP) qui ont participé à un sondage par la poste ou à des entrevues structurées. Ces renseignements portaient sur les expériences, les opinions et les suggestions des CP, et n'étaient pas liés à un échantillon de « projets » particulier, c'est-à-dire, les CP composaient les unités élémentaires et non les projets.

La base de données de l'IRST comprenait au total 340 demandes présentées par 279 chercheurs (certains demandeurs ont présenté plus d'une proposition) pour les deux appels de propositions. Une base de sondage de ces 279 chercheurs a été créée en éliminant le dédoublement des demandes dans le fichier de données de façon à ce que chaque CP inscrit dans la base de sondage soit lié à une demande. La base de sondage a ensuite été répartie en fonction des domaines prioritaires et selon le fait que la demande ait été retenue ou non. Dix strates ont été créées en raison de ce processus.

Certains CP n'avaient aucune demande non retenue, d'autres n'avaient aucune demande retenue et d'autres encore avaient au moins une demande retenue et une demande ou plus non retenues. En raison de la petite taille de la population et du besoin de répartir la base de sondage en fonction des domaines prioritaires, les strates ne pouvaient être créées selon des modèles de succès partagés. En conséquence, il est possible que tout CP dans la catégorie « demandes retenues » ait aussi une demande non retenue et inversement. Cela atténuerait les différences observées dans les réponses des demandeurs dont la demande a été retenue et de ceux dont la demande n'a pas été retenue.

Deux échantillons aléatoires sans duplication, un comportant quatre CP et l'autre cinq CP ont été tirés de chacune des 10 strates. Le premier échantillon de 40 CP a servi aux entrevues structurées et le deuxième échantillon de 50 CP a servi au sondage par la poste. Au total, l'échantillon comportait 90 CP. Pour assurer la disponibilité d'un nombre suffisant de CP pour les groupes de discussion à Toronto, Montréal et Ottawa, certains CP dans ces régions ont été retirés de l'échantillon et remplacés par des CP dans la même strate dans d'autres régions (voir les tableaux A.2 et A.3 pour la répartition de la base de sondage et des taux de réponse).

i) **Entrevues structurées** : Toutes les entrevues ont été effectuées par téléphone. Quatre des répondants choisis n'étaient pas disponibles pour une entrevue. Ils ont été remplacés par des CP de la même strate, région et affiliation. Quarante réponses ont découlé du processus d'entrevues structurées.

ii) **Sondage par la poste** : Des questionnaires personnalisés appropriés ont été postés aux CP faisant partie de l'échantillon. On leur a fourni des enveloppes-réponse affranchies dans lesquelles ils devaient retourner le questionnaire rempli. Puisque la période pendant laquelle le sondage a eu lieu incluait la période de Noël, deux courriels de suivi ont été transmis afin d'augmenter les taux de réponse. Trente-deux réponses ont découlé du sondage, 23 des CP dont la demande avait été retenue et neuf dont la demande n'avait pas été retenue. Dans l'ensemble, le taux de réponse était de 64 p. 100 (86 p. 100 pour les CP dont la demande avait été retenue et 36 p. 100 pour les Cp dont la demande n'avait pas été retenue).

**Collaborateurs associés** : Une enquête par sondage a été effectuée auprès des collaborateurs associés qui travaillaient ou qui avaient travaillé sur un projet financé par l'IRST. Le Secrétariat de l'IRST a fourni une base de sondage des collaborateurs associés qui n'étaient pas des CP ou des membres des CÉT. Cette base de sondage comptait 165 collaborateurs associés. Un questionnaire a été posté à 75 collaborateurs choisis au hasard. Les répondants ont reçu les enveloppes-réponse affranchies dans lesquelles ils devaient retourner les questionnaires remplis. En raison des échéanciers, aucun suivi n'a été effectué sur ce sondage. Trente-quatre réponses ont découlé de ce sondage (taux de réponse de 45 p. 100).

**Personnel du Secrétariat de l'IRST** : L'équipe d'évaluation a rencontré tout le personnel du Secrétariat au début de l'étude. Par la suite, les membres de l'équipe d'évaluation communiquaient avec le personnel au besoin pour des renseignements ou des éclaircissements.

**Représentants des agences de recherche responsables de négocier et de mettre en œuvre les ententes de financement** : Des 24 personnes interrogées par téléphone au total, 20 étaient des représentants d'établissements de recherche non fédérales, 2 étaient des représentants d'autres ministères fédéraux et de l'Association canadienne des administrateurs de la recherche et l'Association des universités et collèges du Canada. Ces entrevues visaient à obtenir des renseignements sur les fardeaux administratifs et financiers que doivent subir les organismes de recherche par rapport à la négociation et à la mise en œuvre des ententes avec l'IRST, à leur expérience avec les processus de l'IRST et à la comparaison des processus de l'IRST avec ceux des autres organismes de financement de la recherche.

**Groupes de discussion** : Trois groupes de discussion ont été établis, un dans la région de la capitale nationale, un à Montréal et un à Toronto. Au total 29 personnes (20 CP dont la demande avait été retenue et neuf membres d'un CÉT) ont été invitées à participer aux groupes de discussion. Dix-sept personnes ont participé aux séances des groupes de discussion et deux ont fourni des réponses par courriel. Ce taux de participation est normal, surtout en raison des fêtes de

fin d'année et des engagements préalables des participants éventuels. Chaque groupe de discussion s'est réuni pendant environ deux heures et demie et a répondu à cinq questions.

**Études de cas :** Des études de cas approfondies tirées d'un échantillon de 20 demandes retenues et 20 demandes non retenues ont été effectuées pour déterminer la cohérence du processus d'évaluation utilisé par les Comités d'évaluation technique. Les renseignements provenaient des dossiers des demandeurs ainsi que de l'information fournie par les présidents des CÉT. L'échantillon des cas à l'étude comprenait les mêmes CP choisis pour les entrevues structurées.

L'échantillon examiné comprenait 28 demandes du premier appel et 12 de la deuxième année. Douze projets étaient d'une durée de un an et 28 étaient des projets de deux ou trois ans. Un peu plus que la moitié des demandes ont été présentées par des scientifiques du gouvernement mais certains de ces chercheurs travaillaient dans des universités ou dans d'autres établissements de recherche.

**Autres programmes de financement de la recherche :** On a demandé à l'équipe d'évaluation de comparer l'exploitation et les procédures de l'IRST à celles des autres programmes de financement de la recherche afin de savoir si des normes de rendement pouvaient servir de modèle pour évaluer le rendement de l'IRST et pour déterminer si l'IRST pouvait bénéficier des leçons qu'en ont tirées ces programmes. Étant donné la nature particulière de l'IRST (l'usage d'un programme de recherche thématique avec un modèle de financement fondé sur l'accord de contribution/protocole d'entente), aucun programme de financement de la recherche directement comparable n'a été apparent. Il a été décidé d'exclure les mécanismes de financement des comparaisons et de limiter l'étude aux caractéristiques communes.

Au total, cinq fournisseurs de fonds pour la recherche, tant du fédéral que d'ailleurs, ont été utilisés aux fins de la comparaison. De ces cinq fournisseurs, deux étaient des conseils nationaux de financement, deux autres des programmes de financement de la recherche du gouvernement fédéral et un programme non gouvernemental. Dans un cas, l'information provenait du site Web de l'organisme. Les renseignements liés aux quatre autres programmes provenaient de documents fournis par ces organismes, leurs sites Web et des entrevues avec leurs représentants.

**Confidentialité :** On a certifié aux participants que leur identité serait confidentielle et ne serait pas dévoilée au Programme. Leurs noms ne seront pas inscrits au rapport; seules les données cumulatives résultant de leur participation seront présentées.

**Contrôle de la qualité :** Pour assurer la qualité des données obtenues lors d'entrevues, les entrevues avec les coprésidents des CGS, avec les membres du CGS et des CÉT, les représentants du CARA et de l'AUCC et avec un petit échantillon de CP, ont été effectuées par plus d'un membre de l'équipe. Les intervieweurs prenaient des notes indépendantes et toute différence a été rapprochée et synthétisée. Aux fins de cohérence, une partie des études de cas ont été effectués en double et corroborés par deux évaluateurs. Le codage des questions non dirigées des sondages par

la poste a été examiné par un évaluateur indépendant sur une base d'échantillon.

**Analyse de l'information :** Les méthodes d'analyse utilisées comportaient des méthodes qualitatives et des méthodes statistiques descriptives. En raison des contraintes décrites plus tôt, aucune tentative n'a été faite pour calculer les variances des échantillons et des estimations.

**Tableau A.1**  
**Répartition des personnes qui ont participé à l'évaluation intérimaire**

Membres du CGS	7
Membres des CÉT	10
Chercheurs principaux	
- Entrevues structurées	40
- Sondage par la poste	32
Collaborateurs associés	33
Autorités contractantes *	24
<b>Total</b>	<b>146</b>

\* Ceux-ci sont des représentants d'organismes de recherche responsables de négocier et de mettre en œuvre les ententes de financement.

**Tableau A.2**  
**Répartition des CP dans la base de sondage pour les entrevues et les sondages par la poste en fonction des domaines prioritaires et selon le fait que la demande ait été retenue ou non**

	Approuvée	Non approuvée	Total
<b>POP</b>	16	40	56
<b>Métaux</b>	15	68	83
<b>PPSE</b>	15	26	41
<b>Air</b>	20	21	41
<b>Multiple</b>	22	36	58
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>191</b>	<b>279</b>

**Tableau A. 3**

---

**Répartition des entrevues avec les CP et des questionnaires remplis  
en fonction des domaines prioritaires et selon le fait que la demande ait été retenue ou non**

	<b>Approuvée</b>	<b>Non Approuvée</b>	<b>Total</b>
<b>POP</b>	8	5	13
<b>Métaux</b>	9	7	16
<b>PPSE</b>	9	6	15
<b>Air</b>	8	5	13
<b>Multiple</b>	9	6	15
<b>Total</b>	43	29	72